



Ministère des Finances Canada

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant
le 31 mars 1999

Canada

Présentation améliorée des rapports au Parlement

Document pilote

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en plusieurs parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder.

Le *Rapport sur les plans et les priorités* fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes qui sont principalement axés sur une planification plus stratégique et les renseignements sur les résultats escomptés.

Le *Rapport sur le rendement* met l'accent sur la responsabilisation basée sur les résultats en indiquant les réalisations en fonction des prévisions de rendement et les engagements à l'endroit des résultats qui sont exposés dans le *Rapport sur les plans et les priorités*.

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — 1999

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des

Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC

Ottawa, Canada K1A 0S9

N^o de catalogue BT31-4/37-1999

ISBN 0-660-61049-3



Avant-propos

Le 24 avril 1997, la Chambre des communes a adopté une motion afin de répartir, dans le cadre d'un projet pilote, le document antérieurement désigné comme la *Partie III du Budget principal des dépenses* pour chaque ministère ou organisme en deux documents, soit le *Rapport sur les plans et les priorités* et le *Rapport ministériel sur le rendement*.

Cette décision découle des engagements pris par le gouvernement d'améliorer l'information fournie au Parlement sur la gestion des dépenses. Cette démarche vise à mieux cibler les résultats, à rendre plus transparente l'information fournie et à moderniser la préparation de cette information.

Cette année, le rapport d'automne sur le rendement comprend 82 rapports ministériels sur le rendement ainsi que le rapport du gouvernement intitulé *Une gestion axée sur les résultats* – Volume 1 et 2.

Ce *Rapport ministériel sur le rendement*, qui couvre la période se terminant le 31 mars 1999, porte sur une responsabilisation axée sur les résultats en signalant les réalisations par rapport aux attentes en matière de rendement et aux engagements en matière de résultats énoncés dans le projet pilote de *Rapport sur les plans et priorités* pour 1998-1999. Les principaux engagements en matière de résultats pour l'ensemble des ministères et organismes sont aussi inclus dans *Une gestion axée sur les résultats* - Volume 2.

Il faut, dans le contexte d'une gestion axée sur les résultats, préciser les résultats de programme prévus, élaborer des indicateurs pertinents pour démontrer le rendement, perfectionner la capacité de générer de l'information et soumettre un rapport équilibré sur les réalisations. Gérer en fonction des résultats et en rendre compte nécessitent un travail soutenu dans toute l'administration fédérale.

Le gouvernement continue de perfectionner et de mettre au point tant la gestion que la communication des résultats. Le perfectionnement découle de l'expérience acquise, les utilisateurs fournissant au fur et à mesure des précisions sur leurs besoins en information. Les rapports sur le rendement et leur utilisation continueront de faire l'objet d'un suivi pour s'assurer qu'ils répondent aux besoins actuels et en évolution du Parlement.

Ce rapport peut être consulté par voie électronique sur le site Internet du Secrétariat du Conseil du Trésor à l'adresse suivante : <http://www.tbs-sct.gc.ca/tb/fkey.html>

Les observations ou les questions peuvent être adressées au gestionnaire du site Internet du SCT ou à l'organisme suivant:

Secteur de la planification, du rendement et des rapports
Secrétariat du Conseil du Trésor
L'Esplanade Laurier
Ottawa (Ontario) Canada K1A 0R5
Téléphone : (613) 957-7042
Télécopieur : (613) 957-7044

Ministère des Finances Canada

Rapport ministériel sur le rendement

**Pour la période se terminant
le 31 mars 1999**

Paul Martin
Ministre des Finances

Table des matières

Sommaire	i
Tableau des principaux engagements en matière de résultats	iii
Partie I : Message du Ministre	1
Partie II : Aperçu du Ministère	3
<i>A. Mandat, rôles et responsabilités</i>	3
<i>B. Mission</i>	5
<i>C. Objectifs</i>	6
<i>D. Organisation du Ministère</i>	6
Partie III : Rendement du Ministère	9
<i>I. Attentes en matière de rendement</i>	9
<i>II. Réalisations en matière de rendement</i>	10
<i>A. Programme des politiques économique, sociale et financière</i>	10
<i>B. Programme du service de la dette publique</i>	44
<i>C. Programme fédéral de transferts aux provinces</i>	50
Partie IV : Groupement de rapports	57
<i>Stratégie de développement durable</i>	57
<i>Initiatives de réglementation</i>	67
Partie V : Rendement financier	81
Partie VI : Autres renseignements	91
<i>Personnes-ressources et sites Web</i>	91
<i>Lois pertinentes au ministère des Finances Canada</i>	92
<i>Liste des rapports exigés par la loi et des rapports ministériels</i>	94

Sommaire

Pendant la période à l'étude, le ministère des Finances Canada a joué un rôle important dans les efforts déployés par le gouvernement afin d'atteindre les objectifs suivants :

- un avenir financier sûr
- un secteur des services financiers concurrentiel et sûr
- repenser le rôle de l'État
- des programmes sociaux sûrs

Voici les faits saillants des activités menées par le Ministère à l'appui de ces objectifs.

Un avenir financier sûr

Pour 1998–1999, le gouvernement a enregistré son deuxième surplus budgétaire d'affilée. C'était la première fois en près d'un demi-siècle que le gouvernement fédéral enregistrerait des surplus budgétaires au cours de deux années consécutives.

Le maintien de l'équilibre budgétaire a permis au gouvernement de réduire les impôts de tous les contribuables canadiens, en s'appuyant sur les mesures générales d'allègement fiscal instaurées dans le budget de l'année précédente.

Par exemple, après que le budget de 1998 eût augmenté de 500 \$ le revenu exonéré d'impôt des contribuables à faible revenu, le budget de 1999 a porté ce montant à 675 \$ et en a fait bénéficier tous les contribuables. De plus, le budget de 1999 a éliminé la surtaxe de 3 p. 100 pour tous les contribuables. Dans le budget de l'année précédente, cette surtaxe avait été supprimée pour les contribuables dont le revenu ne dépassait pas 50 000 \$ environ.

En 1997–1998, le rapport de la dette du Canada au PIB a été réduit à 64,4 p. 100, de 71,2 p. 100 qu'il était en 1995–1996. Le rapport de notre dette au PIB suit une tendance à la baisse, attribuable non seulement à la croissance économique, mais également au fait que le Canada procède maintenant au remboursement de sa dette. La dette publique nette du Canada évaluée à 576,8 milliards de dollars a diminué de 6,4 milliards de dollars depuis 1996–1997.

Une saine gestion économique et budgétaire n'est que l'un des éléments assurant un avenir financier sûr aux Canadiens et aux Canadiennes. Dans une économie mondiale caractérisée par une intégration croissante, la stabilité financière internationale est tout aussi importante. Dans plusieurs instances internationales clés, notamment les réunions des ministres des Finances du G-7 et les réunions annuelles du FMI et de la Banque mondiale, le Canada a présenté des propositions visant à réformer l'architecture financière mondiale en vue de réduire au minimum le risque et la gravité des crises financières. Durant la période à l'étude, le Ministère a joué un rôle de premier plan en accueillant, en mai 1998, les ministres des Finances représentant les pays de

l'Association de coopération économique Asie-Pacifique (APEC) ainsi que, en septembre 1998, les ministres des Finances du Commonwealth.

Un secteur des services financiers concurrentiel et sûr

En mars 1999, la loi et les règlements permettant la transformation des mutuelles d'assurance-vie en sociétés par actions sont entrés en vigueur. Le but de ce nouveau régime est de donner aux mutuelles d'assurance-vie la même souplesse que les sociétés par actions ainsi qu'un meilleur accès au marché des capitaux.

Pendant toute la période considérée, le Ministère a joué un rôle de premier plan dans l'élaboration de la réponse du gouvernement aux projets de fusions des quatre principales banques du Canada, de même que dans la création des mesures législatives et réglementaires permettant aux banques étrangères d'établir directement des succursales au Canada. La législation en ce sens est entrée en vigueur en juin 1999.

Au cours de l'exercice 1998–1999, le Ministère a poursuivi ses travaux de réforme du secteur financier. Ils ont abouti, en juin 1999, à la présentation d'un document d'orientation intitulé *La réforme du secteur des services financiers canadien — Un cadre pour l'avenir*. Ce document propose 57 mesures qui formeront l'ossature de la réforme législative du secteur des services financiers, le but étant de promouvoir l'efficacité et la croissance, de favoriser la concurrence au Canada, d'accroître les pouvoirs et la protection des consommateurs, et d'améliorer le cadre réglementaire.

Repenser le rôle de l'État

Le ministère des Finances Canada contribue à la réalisation de cet objectif en aidant à définir les possibilités de privatisation et de commercialisation des opérations gouvernementales. En mai 1998, Theratronics International Limitée a été vendue à MDS Health Group Inc. pour 15,5 millions de dollars.

Des programmes sociaux sûrs

Dans son budget de 1999, le gouvernement fédéral a annoncé que les provinces et territoires recevraient 11,5 milliards de dollars de plus pour la santé au cours des cinq prochaines années. Sur ces 11,5 milliards supplémentaires, 8 milliards de dollars seront fournis par des augmentations, les prochaines années, du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS), tandis que 3,5 milliards de dollars proviennent d'une bonification ponctuelle du TCSPS à partir des crédits prévus pour l'exercice terminé en 1999. Il s'agit du plus important investissement effectué par le gouvernement depuis son arrivée au pouvoir en 1993.

Pendant la période étudiée, le Ministère a mené à bien les consultations qui ont abouti aux accords financiers applicables au nouveau territoire du Nunavut, de même qu'au renouvellement des accords financiers avec les autres territoires. Le Ministère a également consulté les provinces en prévision du renouvellement du programme de péréquation, à compter du 1^{er} avril 1999.

Les réalisations du Ministère sont décrites plus en détail dans la suite de ce rapport.

Tableau des principaux engagements en matière de résultats

Pour fournir aux Canadiens et aux Canadiennes :	Qui se manifeste par :	Résultats atteints rapportés dans :
<p>Un avenir financier sûr.</p>	<p>Des budgets respectant les objectifs financiers du gouvernement.</p> <p>Les changements nécessaires en matière d'impôt.</p> <p>La mise en œuvre d'investissements stratégiques pour promouvoir une économie forte et une société sûre.</p> <p>Une stratégie de gestion de la dette de nature à stabiliser et à réduire les coûts du service de la dette et à maintenir un marché performant des titres du gouvernement du Canada.</p> <p>La diversification et le maintien du portefeuille de titres au détail par la mise au point de nouveaux produits de détail rentables et la distribution des produits par des canaux nouveaux ou existants.</p> <p>Une gestion efficace des réserves officielles de liquidités internationales du Canada.</p> <p>L'élaboration et la mise en œuvre de mesures appropriées en matière d'importation.</p>	<p><i>Mise à jour économique et financière de 1998</i>; Budget de 1999; <i>Revue financière</i> (mensuelle); RMR, page 11.</p> <p>Budget de 1999; Avis de voies et moyens.</p> <p>Budget de 1999; <i>Mise à jour économique et financière de 1998</i>.</p> <p>Budget de 1999; Stratégie de gestion de la dette de 1999–2000; <i>Titres du gouvernement du Canada</i> (trimestriel); RMR, page 44.</p> <p>RMR, page 46.</p> <p>Rapport annuel au Parlement sur les opérations du Compte du fonds des changes publié par le ministre des Finances en 1998; communiqué mensuel sur les réserves internationales officielles; RMR, pages 29 et 44.</p> <p>Modifications du <i>Tarif des douanes</i> (L.C. 1997, ch. 36) entrées en vigueur le 1^{er} janvier 1998; RMR, page 67.</p>

Pour fournir aux Canadiens et aux Canadiennes :	Qui se manifeste par :	Résultats atteints rapportés dans :
<p>Un secteur des services financiers concurrentiel et sûr.</p> <p>Apport au projet visant à repenser le rôle de l'État.</p> <p>Des programmes sociaux sûrs.</p>	<p>Une gestion efficace des relations avec les institutions financières internationales.</p> <p>Le fait de s'assurer que les Canadiens sont bien servis par un secteur des services financiers qui soit sûr, sain, efficace et concurrentiel.</p> <p>Les progrès des virages annoncés dans les domaines de la création d'agences, de la privatisation et de la commercialisation.</p> <p>La conclusion des ententes nécessaires de transfert avec d'autres sphères de compétence.</p> <p>La mise en œuvre de nouveaux programmes.</p> <p>Des améliorations des programmes sociaux actuels.</p>	<p><i>Loi modifiant la Loi sur les mesures spéciales d'importation et la Loi sur le Tribunal canadien du commerce extérieur</i> (L.C. 1999, ch. 12); RMR, page 67.</p> <p>Budget principal des dépenses; Budget de 1999.</p> <p>RMR, page 29.</p> <p>RMR, page 32.</p> <p>RMR, page 50.</p> <p>Le Budget de 1998 a lancé la Stratégie canadienne pour l'égalité des chances qui facilite l'accès aux connaissances et aux compétences [Ref. Le Plan budgétaire de 1998, pages 75 à 110].</p> <p>Le Budget de 1999 a prévu des investissements importants pour améliorer les soins de santé en haussant les transferts aux provinces et d'autres mesures [Ref. Le Plan budgétaire de 1999, pages 85 à 114].</p>

Partie I : Message du Ministre

En 1998–1999, le Canada a continué de bénéficier d’une bonne gestion économique et budgétaire. Pour la première fois en près d’un demi-siècle, le budget du gouvernement fédéral a affiché un surplus pendant deux exercices consécutifs.

Cela a permis au gouvernement d’ajouter 11,5 milliards de dollars, dans le budget de 1999, aux fonds consacrés à la santé — le plus important investissement effectué par ce gouvernement. Le budget de 1999 a également renforcé les mesures d’allégement fiscal prises dans le budget précédent, en permettant à tous les contribuables canadiens d’en bénéficier. De plus, grâce aux investissements stratégiques consacrés au savoir et à l’innovation, le gouvernement a démontré sa volonté d’aider les Canadiens à acquérir les compétences dont ils ont besoin pour exploiter les possibilités offertes par l’économie du savoir.

On ne saurait limiter ces décisions à leur seule dimension comptable. Elles ont pour enjeu essentiel le genre de société dans laquelle nous voulons vivre et le genre de pays que nous voulons léguer à nos enfants.

Dans la gestion de ce legs précieux pour le compte des Canadiens, le gouvernement doit rester transparent et rendre compte de son action. C’est pourquoi j’ai le plaisir de présenter le rapport sur le rendement du ministère des Finances Canada pour l’année financière 1998–1999. Ce rapport, en fournissant un compte rendu détaillé des activités et des réalisations du Ministère pendant l’exercice écoulé, permettra aux Canadiens et aux Canadiennes de juger dans quelle mesure il s’acquitte de son mandat.

La présentation de ce rapport me donne l’occasion de souligner les efforts exceptionnels déployés par les fonctionnaires du ministère des Finances Canada pour assurer un avenir prospère et sûr à tous les Canadiens et à toutes les Canadiennes.

L’honorable Paul Martin, c.p., député

Partie II : Aperçu du Ministère

A. Mandat, rôles et responsabilités

Le but fondamental du Ministère est d'aider le gouvernement à élaborer et à mettre en œuvre des politiques et des programmes économiques, sociaux et financiers qui favorisent la croissance, la création d'emplois et une société sûre. Le Ministère est la principale source d'analyse et de conseils au gouvernement sur les grands dossiers économiques, sociaux et financiers du Canada. Outre qu'il prépare le budget, le Ministère fournit des analyses, des conseils et des recommandations sur la politique fiscale et commerciale, rédige des projets de loi en la matière, fournit des analyses, des conseils et des recommandations concernant la gestion des actifs et passifs financiers fédéraux, y compris la gestion des emprunts fédéraux sur les marchés financiers, gère les paiements de transfert et les relations fiscales avec les provinces et territoires, élabore la politique de financement et de placement du Régime de pensions du Canada (RPC) conjointement avec les provinces, fournit des analyses, des conseils et des recommandations sur la fixation du taux des cotisations annuelles à l'assurance-emploi lorsque l'approbation du ministre des Finances est exigée par la loi, représente le Canada dans les institutions financières internationales et les tribunes économiques et commerciales internationales, élabore la politique applicable au secteur financier et fournit des conseils à ce sujet et au sujet des marchés financiers.

Ces fonctions obligent le Ministère à suivre et à étudier le comportement de l'économie canadienne à tous égards importants — production et croissance, emploi et revenu, inflation et taux d'intérêt, et évolution structurelle à long terme. Le Ministère porte également une grande attention à l'évolution du marché financier, au commerce et aux questions économiques internationales qui influent sur la capacité concurrentielle et sur le rendement de l'économie canadienne.

À titre d'organisme central, le Ministère donne des conseils sur les répercussions économiques, financières, sociales et fiscales des dossiers prioritaires comme l'emploi et la croissance, la productivité, l'éducation et la formation, les politiques en matière de sciences, de technologie et d'innovation, les initiatives pour l'environnement, les initiatives de privatisation et de commercialisation, les dépenses consacrées à la défense et à l'aide internationale, ainsi que les efforts visant à améliorer les politiques et programmes sociaux canadiens, en particulier les programmes de santé et de transferts fédéraux aux provinces.

Le Ministère administre également deux programmes de dépenses législatives, le Programme du service de la dette publique et le Programme fédéral de transferts aux provinces. Le Ministère est chargé d'effectuer les paiements aux grandes institutions financières internationales, comme le Fonds monétaire international (FMI), la Banque mondiale et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), de même que d'administrer le Programme de la monnaie canadienne. Alors que tous les paiements relatifs à ce dernier programme ont un caractère législatif, les opérations avec

les institutions financières internationales relèvent à la fois de crédits législatifs et de crédits votés par le Parlement.

Le Ministère entretient des relations avec d'autres ministères, des organismes gouvernementaux et des sociétés d'État et avec des intervenants du secteur privé afin de favoriser la coordination et l'harmonisation de toutes les initiatives fédérales, en particulier celles qui ont des répercussions sur l'économie et sur les marchés financiers. Il s'efforce en permanence d'améliorer la coopération économique — tout particulièrement en matière budgétaire, commerciale et fiscale — entre les administrations fédérale et provinciales de même qu'entre les pays.

Le Ministère fournit des services aux groupes clients suivants :

- **Le gouvernement, le Cabinet et le Conseil du Trésor** – en fournissant des analyses, des conseils et des recommandations touchant les affaires économiques, sociales et financières du Canada de même que la fiscalité. Le Ministère est aussi chargé de rédiger les mesures législatives dans ces domaines.
- **Le Parlement et le public** – en appuyant un programme élargi d'information et de consultation du public qui vise notamment à fournir des renseignements factuels de base aux Canadiens et aux Canadiennes sur les grandes questions économiques et financières, de manière à faciliter une large participation à un processus de consultation plus ouvert et étendu. Cette mesure complète les vastes consultations effectuées en permanence auprès du public concernant d'autres responsabilités essentielles du Ministère, comme l'élaboration de la politique fiscale et de la politique applicable au secteur financier.
- **Les ministères et organismes fédéraux** – en contribuant activement à favoriser la coordination et l'harmonisation de toutes les initiatives fédérales qui influent sur l'économie, sur le secteur financier et sur les marchés financiers.
- **La communauté économique et financière internationale** – en élaborant la politique du Canada à l'égard des institutions de Bretton Woods — la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI) — et de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, de même qu'en négociant des conventions fiscales avec nos partenaires et en représentant le Canada dans diverses instances internationales, entre autres les volets financiers du G-7, du G-10, de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et de l'Association de coopération économique Asie-Pacifique (APEC).
- **La communauté commerciale internationale** – en assumant la responsabilité de la politique canadienne sur le plan économique et en matière d'importation, notamment le *Tarif des douanes* et les mesures prévoyant des recours commerciaux, en participant à des instances internationales comme l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et l'OCDE, ainsi qu'aux négociations connexes touchant le commerce, la politique d'importation, les services et l'investissement.

- **Les gouvernements provinciaux** – en travaillant en permanence à améliorer la coopération dans les dossiers financiers et fiscaux et en collaborant avec les provinces pour assurer la pérennité du Régime de pensions du Canada (RPC).
- **Les comités de la Chambre des communes et du Sénat** – en étant la principale source de projets de loi touchant la fiscalité, les importations et les questions financières, et en les pilotant au Parlement.
- **Les groupes d'intérêt canadiens** – en consultant largement les représentants du monde des affaires, du mouvement syndical, des groupes d'intérêt sociaux, du milieu du bénévolat et d'autres intervenants de l'économie canadienne au sujet des mesures susceptibles d'être incorporées au budget et d'un large éventail d'autres politiques et initiatives.
- **Les intervenants du marché financier** – en cherchant à améliorer les méthodes de gestion de la dette et à promouvoir le maintien du bon fonctionnement du marché des titres du gouvernement du Canada, de même qu'en veillant à ce que les acheteurs de titres émis par le gouvernement du Canada soient bien informés de l'évolution économique et financière.

B. Mission

Le ministère des Finances Canada a pour mission d'aider le ministre des Finances et le secrétaire d'État (Institutions financières internationales) à s'acquitter de leurs fonctions essentielles et de leurs responsabilités légales en :

- fournissant les meilleurs analyses et conseils possibles sur les questions d'ordre économique, social et financier, les options en la matière et leurs répercussions;
- exécutant les décisions du gouvernement de manière efficace et en temps opportun;
- faisant connaître le plus clairement possible, dans l'administration fédérale et à l'extérieur, les enjeux économiques, sociaux et financiers, ainsi que les options possibles et les décisions du gouvernement;
- recueillant de manière efficace les points de vue des parties prenantes à l'économie dans toutes les régions du Canada;
- maintenant des systèmes d'appui et des programmes de développement de haute qualité afin de pouvoir exercer ces fonctions.

C. Objectifs

Le ministère des Finances Canada exerce ses activités en vertu des articles 14 à 16 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, qui stipulent que le Ministre a la responsabilité générale de « la gestion du Trésor et la surveillance, le contrôle et la direction de toutes questions relatives aux affaires financières du Canada que la loi n'assigne pas au Conseil du Trésor ou à quelque autre ministre. » Les objectifs de programme du Ministère sont les suivants :

- **Programme des politiques économique, sociale et financière** – élaborer des politiques appropriées et fournir des conseils judicieux à l'égard de la situation économique, sociale et financière et du programme d'action du gouvernement; veiller à la bonne administration des obligations et souscriptions financières internationales; assurer le financement des coûts de production de pièces de monnaie canadienne de circulation; veiller au financement responsable de projets spéciaux; gérer le Ministère de manière efficace et efficiente.
- **Programme du service de la dette publique** – veiller au financement, prévu par la loi, des frais d'intérêt et de service de la dette publique ainsi que du coût d'émission des nouveaux emprunts, au besoin.
- **Programme fédéral de transferts aux provinces** – effectuer les paiements de transfert prévus par les lois régissant le Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux, la péréquation et d'autres programmes, ainsi que les paiements prévus par les accords régissant la formule de financement des territoires.

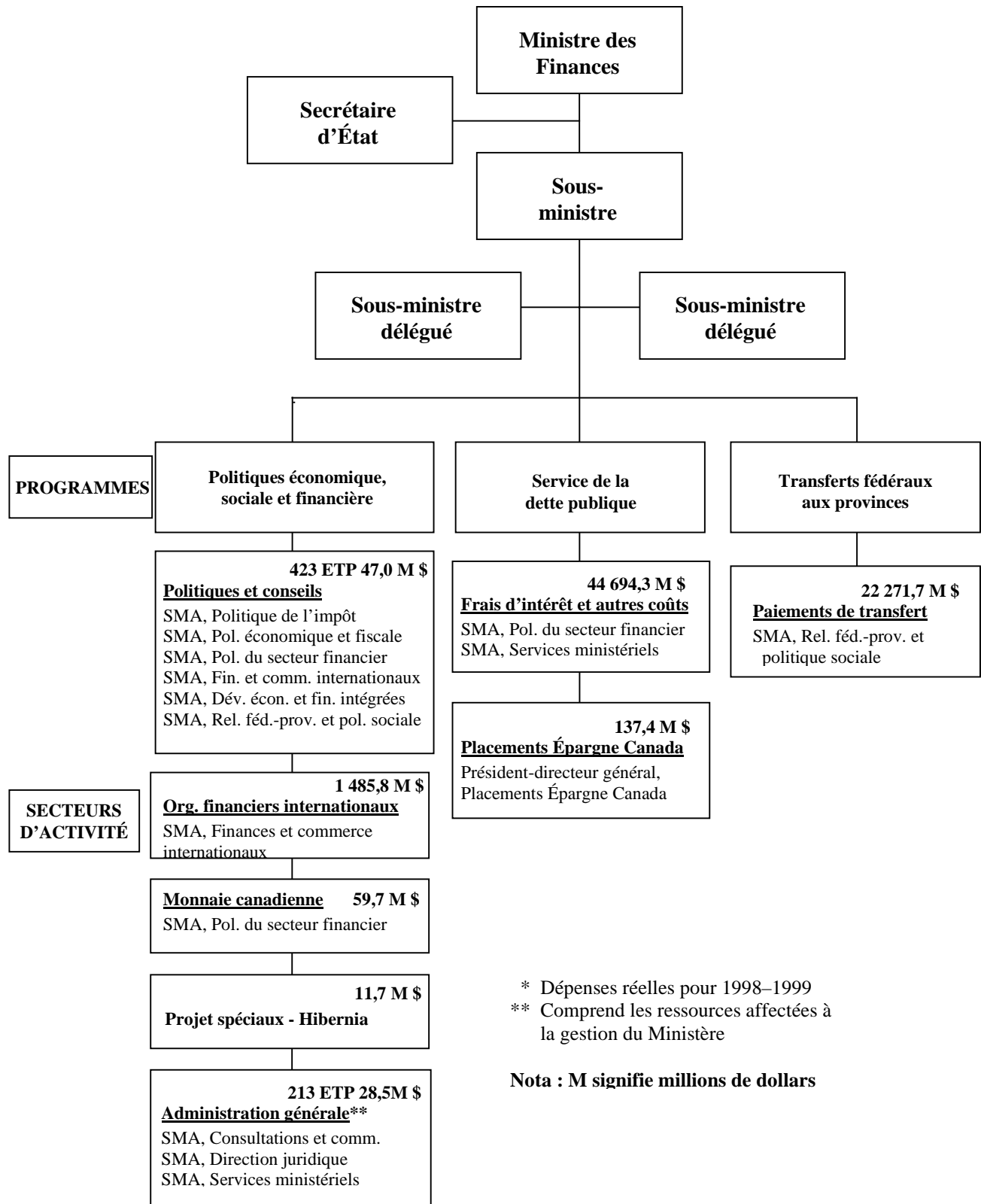
D. Organisation du Ministère

Le Ministère supervise trois programmes qui représentent la totalité des dépenses de la dette publique, des dépenses fédérales-provinciales des accords fiscaux et une partie des dépenses de l'enveloppe de l'aide internationale. Ces programmes et leurs secteurs d'activité connexes — représentés à la page suivante — relèvent de six directions de politique secondées par la Direction des consultations et communications, la Direction juridique et la Direction des services ministériels. Voici les responsabilités précises de chaque direction.

- **Politiques économique et fiscale** – cette direction est chargée d'élaborer des politiques appropriées et de fournir des conseils judicieux concernant la situation et les perspectives économiques et financières intérieures et internationales, le cadre budgétaire global du gouvernement, le plan de dépenses, l'affectation des ressources et le cadre global de politique économique du gouvernement.

- **Finances et commerce internationaux** – cette direction est chargée d’élaborer des politiques appropriées et des stratégies de négociation internationale et de fournir des conseils judicieux sur les questions de commerce et de finances internationaux, plus particulièrement dans le contexte des droits à l’importation, des recours commerciaux, des investissements directs étrangers, de la coopération économique, de la politique et des dépenses relatives à la défense, de l’aide au développement international et des relations financières internationales.
- **Politique de l’impôt** – cette direction est chargée d’élaborer des politiques appropriées et de fournir des conseils judicieux concernant le régime fiscal canadien.
- **Politique du secteur financier** – cette direction est chargée d’élaborer des politiques appropriées et de fournir des conseils judicieux sur la gestion des actifs et passifs financiers du gouvernement, y compris la gestion de la dette publique, sur la législation applicable aux institutions financières réglementées au niveau fédéral, ainsi que sur les questions de finances et d’emprunt des sociétés d’État.
- **Relations fédérales-provinciales et politique sociale** – cette direction est chargée d’élaborer des politiques appropriées et de fournir des conseils judicieux en matière de relations économiques et financières fédérales-provinciales de même que sur les politiques et programmes sociaux canadiens, y compris les programmes de sécurité de la vieillesse, le Régime de pensions du Canada et l’assurance-emploi.
- **Développement économique et finances intégrées** – cette direction est chargée d’élaborer des politiques appropriées et de fournir des conseils judicieux sur les conséquences économiques, fiscales et financières des politiques et programmes microéconomiques du gouvernement, y compris les prêts, placements et garanties de l’État, sur les propositions d’aide à de grands projets ou à des initiatives de restructuration de sociétés émanant du secteur privé, ainsi que sur la gestion et, le cas échéant, la privatisation de sociétés d’État et d’autres actifs, ou la commercialisation ou privatisation de services gouvernementaux.
- **Consultations et communications** – cette direction est chargée de fournir des conseils stratégiques en matière de communication et un appui approprié pour les affaires publiques.
- **Direction juridique** – cette direction est chargée de fournir des conseils juridiques judicieux et de traiter de manière exacte et rapide les demandes reçues au titre de la *Loi sur l’accès à l’information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.
- **Services ministériels** – cette direction est chargée de gérer de manière efficace et efficiente les ressources financières et humaines, les technologies de l’information, les systèmes de sécurité et d’administration, et d’offrir l’expertise voulue dans ces domaines.

Tableau des secteurs d'activité, de l'organisation et des ressources*



Partie III : Rendement du Ministère

Cette partie de notre rapport comprend deux sections : attentes en matière de rendement et réalisations en matière de rendement. La section sur les attentes en matière de rendement présente les résultats à l'échelle du Ministère puisqu'ils s'appliquent également aux trois programmes ministériels. Les réalisations en matière de rendement, qui sont un peu plus précises, sont décrites par programme ou par secteur d'activité.

I. Attentes en matière de rendement

Les résultats attendus pour l'exercice 1998–1999 s'inspiraient des quatre principaux engagements, tirés du Tableau des principaux engagements en matière de résultats (figurant à l'annexe B du rapport annuel du président du Conseil du Trésor au Parlement *Une gestion axée sur les résultats 1998* et à la page iii-iv du présent document). Pour donner suite à ces quatre principaux engagements, le Ministère a établi un certain nombre de secteurs prioritaires. Ces secteurs qui ont été reliés à l'un des quatre principaux engagements sont énumérés dans les paragraphes qui suivent.

Le Ministère s'est engagé à assurer aux Canadiens et aux Canadiennes :

UN AVENIR FINANCIER SÛR

- ◆ Saine gestion économique et financière
- ◆ Politique fiscale
- ◆ Rencontre des ministres des Finances de l'Association de coopération économique Asie-Pacifique (APEC) et réunions des ministres des Finances du Commonwealth et des ministres des Finances du G-7
- ◆ Politique en matière de commerce et d'investissement
- ◆ Organismes financiers internationaux
- ◆ Gestion des actifs et passifs financiers
- ◆ Placements Épargne Canada

UN SECTEUR DES SERVICES FINANCIERS CONCURRENTIEL ET SÛR

- ◆ Secteur financier

APPORT AU PROJET VISANT À REPENSER LE RÔLE DE L'ÉTAT

- ◆ Progrès du programme de privatisation et de commercialisation

❑ DES PROGRAMMES SOCIAUX SÛRS

- ◆ Régime de pensions du Canada
- ◆ Sécurité de la vieillesse
- ◆ Renouvellement de la péréquation
- ◆ Nouveaux accords financiers pour le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut

La section qui suit présente les **Plans et stratégies clés** ainsi que les **Résultats escomptés**, conformément au Rapport sur les plans et priorités de 1998–1999, et décrit les **Mesures de rendement** et les **Réalisations** dans chacun des domaines prioritaires mentionnés précédemment, par programme et secteur d'activité.

II. Réalisations en matière de rendement

A. Programme des politiques économique, sociale et financière

Objectif

Élaborer des politiques appropriées et fournir des conseils judicieux concernant la situation économique, sociale et financière ainsi que le programme d'action du gouvernement, administrer de façon responsable les obligations et souscriptions financières internationales, financer les coûts de production de pièces de monnaie canadienne de circulation, financer de manière responsable les projets spéciaux et assurer de manière efficace et efficiente l'administration du Ministère.

A.1 Secteur d'activité Politiques et conseils

Objectif

Élaborer des politiques appropriées et fournir des conseils judicieux concernant la situation économique, sociale et financière ainsi que le programme d'action du gouvernement.

Information financière sommaire	
Dépenses prévues	47 300 000 \$
Autorisations	51 022 309 \$
Dépenses réelles en 1998–1999	46 965 329 \$

□ UN AVENIR FINANCIER SÛR

Saine gestion économique et financière

Plans et stratégies clés

- évaluer au moment opportun les faits économiques à court terme et les perspectives d'avenir sur le plan économique
- élaborer des hypothèses prudentes de planification économique
- élaborer des objectifs appropriés en matière de politique budgétaire
- élaborer un cadre budgétaire à court terme et à moyen terme
- donner des conseils sur les objectifs appropriés en matière de politique monétaire et sur leur mise en œuvre

Résultats escomptés

- hypothèses de planification prudentes protégeant le cadre financier contre une exposition indue aux variations économiques
- cadre financier et politique globale assurant la réalisation des objectifs énoncés par le gouvernement, soit
 - équilibrer le budget au plus tard en 1998–1999
 - assurer une baisse permanente du ratio de la dette au Produit intérieur brut (PIB), soit la mesure du fardeau qu'impose la dette publique
 - planifier selon un budget équilibré ou excédentaire à l'avenir
 - utiliser la réserve pour éventualités pour réduire la dette chaque année s'il se révèle que la performance économique correspond aux hypothèses aux fins de la planification budgétaire et que la réserve n'est donc pas utilisée pour répondre à des besoins imprévus

Mesures de rendement

- solde selon les comptes publics
- équilibre financier
- ratio de la dette fédérale nette au PIB
- ratio des dépenses fédérales au PIB

Réalisations

- excédent selon les comptes publics de 3,5 milliards de dollars en 1997–1998, ayant été suivi d’un excédent de 2,9 milliards en 1998–1999 (voir, à ce sujet et pour les mesures suivantes, le Rapport financier annuel publié le 23 septembre 1999); première fois depuis 1951–1952 que deux excédents budgétaires consécutifs sont enregistrés
- excédent financier de 12,7 milliards de dollars en 1997–1998 (à l’exception des opérations de change), suivi d’un excédent financier de 11,5 milliards en 1998–1999, d’où un troisième excédent d’affilée, un résultat sans équivalent dans le G-7
- nouvelle baisse du ratio de la dette fédérale nette au PIB en 1998–1999, qui est passée de 71,2 p. cent en 1995–1996 à 66,3 p. 100 en 1997–1998
- ratio des dépenses de programmes au PIB passé de 16,6 p. cent en 1993–1994 à 12,4 p. 100 en 1998–1999
- cadre de planification budgétaire prudente élaboré pour le budget de 1999, permettant au gouvernement de s’engager à équilibrer le budget en 1999–2000 et 2000–2001, tout en proposant une stratégie équilibrée caractérisée par de nouveaux allègements fiscaux de 7,7 milliards de dollars au total sur trois ans, de nouvelles dépenses totalisant 14,1 milliards sur quatre ans pour les initiatives prioritaires et la poursuite du Plan de remboursement de la dette au cours de la période de planification

Politique fiscale

L’élaboration et la mise en œuvre de la politique fiscale constitue un des éléments clés des activités et des responsabilités du ministère des Finances Canada. La politique fiscale joue trois rôles importants dans la réalisation des objectifs financiers et économiques du gouvernement. Elle est, premièrement, (avec la politique budgétaire) l’un des outils permettant d’influer sur le fonctionnement de l’économie, de sorte qu’elle joue un rôle crucial dans la performance économique et sociale du pays. Deuxièmement, un objectif clé de la politique de l’impôt est le prélèvement d’impôts d’une manière juste et équitable. Troisièmement, un certain nombre d’instruments fiscaux peuvent servir à influer sur des aspects particuliers de la politique économique et sociale.

Les éléments suivants favorisent une économie dynamique, au moyen du régime fiscal :

- le prélèvement de taxes et d’impôts sur diverses sources (par exemple, les impôts des sociétés et des particuliers, ainsi que les taxes de vente et d’accise), ce qui contribue à maintenir les taux d’imposition à un faible niveau et à stabiliser les recettes;
- dans certains cas, le recours à des instruments fiscaux pour atteindre des objectifs économiques souhaitables et compenser les imperfections du marché;

- la surveillance constante du régime fiscal pour que les impôts et les taxes dus soient bel et bien perçus.

Sur le plan de l'équité, le principal objectif du régime fiscal est de faire en sorte que tous les Canadiens paient des impôts en fonction de leur capacité de payer. Par ailleurs, le régime fiscal peut venir en aide aux plus démunis. Toutes les grandes sources de recettes fiscales jouent un rôle dans la réalisation de l'objectif de l'équité. Par exemple, le régime canadien d'impôt sur le revenu des particuliers est progressif et tient compte à la fois du revenu et de la situation personnelle du contribuable pour mesurer sa capacité de payer. Il offre aussi des crédits d'impôt remboursables, comme la prestation fiscale pour enfants, qui procurent des avantages aux contribuables à revenu faible ou moyen. En ce qui concerne la taxe sur les produits et services (TPS), le crédit remboursable de TPS établi en fonction du revenu gagné joue un rôle semblable. Les entreprises paient un impôt des sociétés pour contribuer à la prestation des services publics nécessaires, et certaines entreprises qui le peuvent paient des impôts relativement plus élevés. Le prélèvement de l'impôt des sociétés fait aussi en sorte que les sociétés étrangères paient des impôts sur les bénéfices qu'elles réalisent au Canada.

Plans et stratégies clés

- examiner les questions touchant les allégements fiscaux en général et le fardeau fiscal
- examiner les questions relatives aux allégements fiscaux ciblés
- améliorer l'équité fiscale
- mettre sur pied une campagne d'information et de consultations publiques
- étudier le rapport du Comité technique de la fiscalité des entreprises
- rédiger des avant-projets de lois et de règlements

Résultats escomptés

- un régime fiscal qui procure à l'État les recettes nécessaires de manière équitable et efficiente, et offre efficacement des encouragements ciblés afin d'atteindre les objectifs du gouvernement
- un régime fiscal qui soit compatible avec les autres objectifs stratégiques du gouvernement (p. ex. dans les domaines économique, social et culturel)

La principale occasion qui s'offre pour apporter les changements nécessaires à la politique fiscale est la présentation du budget fédéral annuel.

Mesures de rendement

Déceler et exploiter les possibilités d'améliorer l'équité et l'efficacité du régime fiscal en apportant des changements à la législation et en prenant des initiatives de politique fondées sur une bonne analyse des données statistiques, financières et administratives. Rendre l'élaboration de la politique fiscale plus efficace et plus réactive au moyen d'échange de renseignements périodiques avec les principaux intervenants des secteurs public et privé.

Réalisations

◆ *Impôt sur le revenu des particuliers*

réduction de 2,6 milliards de dollars de l'impôt sur le revenu des particuliers

Le régime canadien d'impôt sur le revenu des particuliers est progressif et tient compte du revenu et de la situation personnelle du contribuable pour mesurer sa capacité de payer. Il prévoit également un certain nombre de mesures destinées à assurer la réalisation d'objectifs sociaux et économiques. L'un des objectifs du gouvernement consiste à réduire, au cours des années à venir, le fardeau fiscal des contribuables canadiens. Le budget de 1999 a poursuivi le processus d'allègements fiscaux généraux amorcé en 1998. En outre, un certain nombre de mesures y étaient annoncées pour atteindre les objectifs sociaux et économiques du gouvernement dans les secteurs de la famille et des personnes handicapées.

- **Allègements fiscaux généraux** – Le budget de 1999 proposait de nouveaux allègements fiscaux en faveur des Canadiens en :
 - permettant à tous les contribuables de bénéficier du supplément de 500 \$ de revenu exonéré accordé aux Canadiens à faible revenu dans le budget de 1998;
 - accroissant de 175 \$ les montants personnels accordés à tous les contribuables;
 - éliminant la surtaxe de 3 p. 100 pour tous les contribuables qui continuaient de la payer après le budget de 1998.

Ces mesures se traduiront par une réduction de 2,6 milliards de dollars de l'impôt sur le revenu des particuliers en 2000–2001. Grâce à ces changements, 200 000 contribuables à faible revenu seront éliminés du rôle d'imposition, en plus des 400 000 qui ont bénéficié de la même mesure lors du budget de 1998. Par ailleurs, 2,7 millions de contribuables bénéficieront de l'élimination complète de la surtaxe.

200 000 contribuables à faible revenu éliminés du rôle d'imposition

- **Familles** – Le gouvernement est bien déterminé à aider davantage les familles et à investir dans les enfants. Pour aider les familles canadiennes à relever les défis associés à l'éducation des enfants, le budget de 1999 proposait d'augmenter de 350 \$ par enfant, d'ici juillet 2000, le supplément de la Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE). Cela permettra aux familles à faible revenu qui ont des enfants de bénéficier d'une aide supplémentaire de 850 millions de dollars comme promis dans le budget de 1998. Cette mesure fédérale sera complétée par les changements apportés aux programmes provinciaux, qui viendront en aide aux enfants et élimineront les obstacles au travail pour les familles à faible revenu.

De plus, le budget de 1999 a bonifié de 300 millions de dollars les prestations relevant de la PFCE, en faveur des familles à revenu modeste ou moyen. Le revenu à partir duquel la prestation de base de la PFCE diminue sera porté de 25 921 \$ à 29 590 \$, ce qui se traduira par une hausse de prestations de 184 \$ pour une famille type à revenu moyen ayant deux enfants à charge.

- aide supplémentaire de 850 millions de dollars aux familles à faible revenu
- prestations relevant de la PFCE enrichies pour les familles à revenu modeste ou moyen

Ces mesures ont été complétées par une modification du crédit pour taxe sur les produits et services (TPS), qui accroîtra les prestations de 105 \$ pour 300 000 parents uniques, gagnant moins de 12 000 \$. Des mesures sont également en préparation afin que le crédit tienne mieux compte des changements de situation familiale, ainsi que pour rationaliser son application.

- **Personnes handicapées** – Le budget de 1999 proposait d'améliorer l'aide fournie pour les soins et l'éducation des personnes handicapées en étendant le crédit d'impôt pour frais médicaux aux dépenses relatives à la rémunération versée pour :
 - le soin et la surveillance des personnes ayant une déficience grave et prolongée et vivant dans un foyer collectif;
 - la thérapie fournie aux personnes ayant une déficience grave et prolongée;
 - les services de tutorat pour les personnes ayant des troubles d'apprentissage.

◆ *Impôt sur le revenu des sociétés*

Du côté de l'impôt des sociétés, l'accent a été mis sur les failles de la structure fiscale et sur les moyens à prendre pour que les sociétés assument leur juste part du fardeau fiscal tout en favorisant la croissance de l'économie, ainsi que sur les encouragements ciblés en fonction d'objectifs particuliers du gouvernement. Voici les initiatives prises :

- offrir des allègements fiscaux pour l'acquisition de logiciel et de matériel informatiques visant à remplacer le matériel non conforme à l'an 2000 — mesure qui aide les petites et moyennes entreprises (PME) à faire face au problème informatique de l'an 2000;
- améliorer le régime de déduction pour amortissement dans le cas du matériel de production d'électricité utilisant du gaz en solution qui serait autrement brûlé dans la production de pétrole brut — cette mesure du budget de 1999 favorise une utilisation productive de ce gaz;
- accorder le crédit d'impôt pour fabrication et transformation aux sociétés qui produisent de l'énergie électrique ou de la vapeur pour la vente — cette mesure prise dans le budget de 1999 assure une imposition équitable des activités de production d'électricité;
- proposer des changements qui corrigent les lacunes des règles applicables aux fiducies étrangères et aux fonds de placement à l'étranger;
- actualiser les règles régissant les sociétés de capital de risque de travailleurs — cette mesure du budget de 1999 assure la cohérence des règles fédérales avec les programmes provinciaux et répond à des questions liées à la structure des sociétés.

allègements fiscaux pour aider les PME à faire face au problème informatique de l'an 2000

Le Comité technique de la fiscalité des entreprises a déposé son rapport en avril 1998. Il avait été appelé à étudier comment le régime canadien de fiscalité des entreprises pourrait contribuer davantage à la création d'emplois et à la croissance économique, comment il pourrait être simplifié pour en favoriser l'observation et l'administration, et comment il pourrait être rendu plus équitable afin que toutes les sociétés assument leur juste part du coût des services publics. Ses recommandations devaient tenir compte de la nécessité de fournir le même montant de recettes à l'État. Le Comité a soulevé d'importantes questions et relevé certains problèmes que les gouvernements fédéral et provinciaux devront examiner lorsqu'ils planifieront leur politique fiscale au cours des prochaines années. En 1998–1999, les recommandations faites par le Comité dans son rapport ont été examinées, de même que les réactions des associations industrielles et des gouvernements provinciaux.

◆ *Taxe de vente et taxes à la consommation*

Améliorer l'équité et l'efficacité du régime de taxation des ventes en :

- clarifiant l'application de la TPS/TVH aux assureurs et aux caisses séparées;
- simplifiant les règles de la TPS/TVH applicables au secteur de l'énergie;

remboursement de la TPS élargi pour les achats de véhicules conçus spécialement pour les personnes handicapées

- élargissant le remboursement de la TPS pour les achats de véhicules conçus spécialement pour les personnes handicapées et les achats de livres pour les organismes admissibles;
- clarifiant l'application de la TPS/TVH aux services d'administration et de gestion fournis aux régimes de placement;
- affinant les règles (TPS/TVH) relatives aux sociétés canadiennes, aux frais de représentation et aux services de construction;
- améliorant l'application de la TPS dans un certain nombre de domaines, notamment les accords de cession-bail, les clubs de troc, les fournitures et les ristournes de biens immeubles, les services de soins de santé, les exigences de divulgation, les institutions financières visées par la règle du seuil et les transactions dans le secteur des jeux.

Rendre plus efficace et réactive l'élaboration de la politique en matière de taxe de vente grâce à :

- des rencontres régulières avec les fonctionnaires d'autres ministères fédéraux et des provinces;
- la participation à des congrès et groupes de travail canadiens et internationaux en matière de taxe de vente;
- des séances d'information et de la correspondance avec divers groupes d'intérêt, associations industrielles et contribuables.

◆ *Fiscalité intergouvernementale*

Une mise à jour de tous les accords de perception fiscale en vigueur avec les provinces et territoires a été entreprise pour tenir compte des changements suivants :

- l'avancement de deux semaines — de la deuxième semaine de février à la dernière semaine de janvier — du calendrier de paiement prévu dans ces accords;
- la mise en œuvre de l'impôt fondé sur le revenu;
- la nouvelle méthodologie d'établissement des coûts que prévoient les nouvelles lignes directrices pour l'application des impôts provinciaux par le gouvernement fédéral;
- tous les ajouts et modifications apportés par des échanges de correspondance entre les ministres des Finances au cours des dernières années;
- la clarification des mesures fiscales provinciales qui doivent être administrées par le gouvernement fédéral au nom des provinces.

Une nouvelle série de lignes directrices a été adoptée pour déterminer quels impôts et quelles mesures fiscales des provinces doivent être administrés par le gouvernement fédéral :

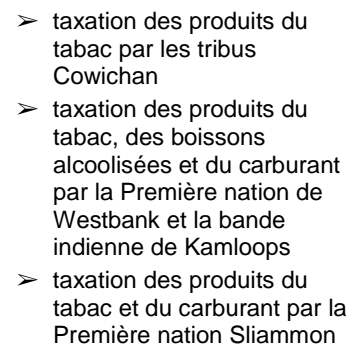
- les nouvelles lignes directrices reconnaissent qu'il est souhaitable et nécessaire d'utiliser une assiette d'impôt commune et d'éviter la double imposition,
- les nouvelles lignes directrices prévoient une approche plus souple d'application des impôts et des mesures fiscales des provinces en précisant comment les frais d'administration seront imputés pour les impôts et les mesures fiscales.

Un document décrivant les changements récents des relations fédérales-provinciales dans le domaine de la politique fiscale a été rédigé afin d'être envoyé aux ministres provinciaux des Finances par les ministres fédéraux des Finances et du Revenu national — qui vont en signer l'avant-propos.

L'administration efficace des accords de perception fiscale exige que le Ministère continue de remplir son obligation, en vertu de ces accords, de verser aux administrations provinciales la valeur cotisée des impôts sur le revenu des particuliers et des sociétés.

L'examen de la fiscalité des Indiens s'inscrit dans le cadre de la définition et de l'application continues de la politique fédérale sur les pouvoirs fiscaux dont disposent les gouvernements autochtones et sur le traitement fiscal réservé à leurs institutions gouvernementales.

Pour favoriser l'autonomie gouvernementale des Premières nations et aider les communautés autochtones à établir de nouvelles sources de revenus et à assurer de meilleurs services, le gouvernement a adopté des mesures législatives permettant à certaines Premières nations de prélever une taxe de vente dans les réserves.

- 
- > taxation des produits du tabac par les tribus Cowichan
 - > taxation des produits du tabac, des boissons alcoolisées et du carburant par la Première nation de Westbank et la bande indienne de Kamloops
 - > taxation des produits du tabac et du carburant par la Première nation Sliammon

Jusqu'à maintenant, des accords ont été conclus afin de permettre aux tribus Cowichan de prélever une taxe sur les ventes de produits du tabac aux Autochtones; à la Première nation de Westbank et à la bande indienne de Kamloops de prélever une taxe sur toutes les ventes de produits du tabac, de boissons alcoolisées et de carburant; et à la Première nation Sliammon de taxer toutes les ventes de produits du tabac et de carburant, dans leurs réserves respectives.

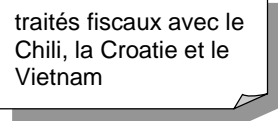
Des accords de perception et de partage de l'impôt sur le revenu des particuliers ont été conclus avec les sept Premières nations jouissant de l'autonomie gouvernementale au Yukon. Des pourparlers ont aussi été amorcés sur la coordination d'autres impôts et taxes.

Des pourparlers ont également été entamés avec d'autres Premières nations au sujet des pouvoirs fiscaux.

◆ *Législation de l'impôt*

La Division de la législation de l'impôt est la principale responsable de l'élaboration de toute la législation fiscale au niveau fédéral. Elle effectue aussi des analyses dans ce domaine, négocie des traités fiscaux avec les pays étrangers, sert aux contribuables et aux fiscalistes de principal point de contact avec le Ministère sur les questions techniques et représente le Ministère et le gouvernement fédéral aux réunions touchant son secteur de responsabilité.

Durant l'exercice 1998–1999, la Division a travaillé principalement à la rédaction de projets de loi visant à mettre en œuvre les mesures fiscales annoncées dans le budget de 1998 et à la conclusion de traités fiscaux avec le Chili, la Croatie et le Vietnam.



traités fiscaux avec le Chili, la Croatie et le Vietnam

Parmi les principaux projets entrepris durant la période visée figurent les travaux consacrés aux règles fiscales dans les domaines suivants :

- mécanisme d'étalement de certains paiements forfaitaires;
- subventions canadiennes à l'épargne-études et régimes enregistrés d'épargne-études;
- frais relatifs à l'emploi de certaines catégories d'employés;
- succursales de banques étrangères;
- fractionnement du revenu;
- sociétés de capital de risque de travailleurs;
- facteur d'équivalence rectifié;
- recherche scientifique et développement expérimental;
- magazines à tirage dédoublé;
- comptabilité uniformisée;
- exonération des sociétés indiennes et de régime provincial;
- migration des contribuables;
- pénalités applicables à des tiers;
- fiducies.

Des traités fiscaux ont été négociés ou renégociés durant la période avec l'Allemagne, la Barbade, la Colombie, l'Égypte, les Émirats arabes unis, les États-Unis, la Jordanie, le Liban, le Luxembourg, le Portugal, la République de Moldova, la République slovaque et la République tchèque.

◆ *Évaluation fiscale*

Outre qu'il doit élaborer et mettre en œuvre la politique fiscale, le Ministère est tenu d'évaluer les mesures fiscales existantes pour s'assurer qu'elles continuent d'atteindre leurs objectifs. Dans le cadre de ce programme d'évaluation, le Ministère a publié son rapport annuel sur les dépenses fiscales, qui fournit des estimations du manque à gagner des recettes fiscales attribuables à la vaste gamme d'allègements fiscaux prévus. Ce rapport renferme également des projections des coûts futurs de ces allègements fiscaux.

Rencontre des ministres des Finances de l'Association de coopération économique Asie-Pacifique (APEC) et réunions des ministres des Finances du Commonwealth et des ministres des Finances du G-7

Plans et stratégies clés

- tenir avec succès les réunions (au niveau des ministres, des sous-ministres et des groupes de travail)
- assurer le soutien requis
- travailler avec les partenaires du G-7 à un système financier international plus stable

Résultats escomptés

◆ *Rencontre des ministres des Finances de l'APEC*

Discuter franchement et sérieusement de la crise financière asiatique.

Discuter de politiques permettant de réduire les risques d'instabilité financière et de faire face à toute instabilité effective.

Proposer des travaux portant sur un programme d'aide et de coopération techniques pour le développement de secteurs financiers sains dans la région de l'APEC.

Assurer aux invités du Canada une expérience culturelle enrichissante, mais pas de manière ostentatoire.

◆ **Réunion des ministres des Finances du Commonwealth**

Promouvoir l'échange de points de vue sur diverses questions de développement, et notamment en ce qui a trait à l'effet de la crise asiatique sur les perspectives d'avenir des pays en développement.

Poursuivre l'élaboration et la mise en œuvre de bonnes politiques de gestion dans le Commonwealth.

Assurer aux invités du Canada une expérience culturelle enrichissante, sans ostentation.

Réalisations

◆ **Rencontre des ministres des Finances de l'APEC**

Le Canada a accueilli les ministres des Finances de l'APEC lors de la rencontre tenue en mai 1998. À cette occasion, les ministres des Finances des 21 pays de l'APEC (avec la Russie, le Pérou et le Vietnam comme observateurs) ont eu une discussion franche et ouverte sur la crise financière asiatique, ses causes et ses conséquences. Le Canada a saisi l'occasion pour rallier d'autres pays à ses idées sur les moyens de réduire les risques de crises de ce genre à l'avenir, par exemple un processus d'examen par les pairs afin d'améliorer la supervision des régimes de surveillance du secteur financier. Cette idée a reçu l'appui des ministres des Finances de l'APEC dans leur communiqué commun de clôture. Le Canada a également saisi l'occasion pour faire ressortir les conséquences sociales de la crise financière.

hôte de la Rencontre des ministres des Finances de l'APEC

◆ **Réunion des ministres des Finances du Commonwealth**

Le Canada a accueilli les ministres des Finances du Commonwealth en septembre 1998. Lors de la rencontre, les représentants de 46 pays du Commonwealth ont discuté des effets de contagion de la crise financière asiatique, des problèmes des pays pauvres fortement endettés, ainsi que d'une bonne gouvernance et de l'élimination de la corruption dans la gestion de l'économie. Le Canada a profité de l'occasion pour mieux faire accepter ses propositions en vue d'un renforcement de la capacité du système financier international de prévenir et de gérer les crises financières internationales à l'avenir, ainsi que d'une réforme de l'architecture internationale. Dans le domaine de la dette, la réunion a permis au Canada de mieux faire valoir ses efforts en faveur d'un traitement opportun, souple et généreux de la dette des pays pauvres et d'encourager le Commonwealth à inviter tous les créanciers à radier les prêts ayant le caractère d'aide. La réunion a aussi permis au Canada de souligner l'importance qu'il attache au soutien et à la promotion d'une bonne gouvernance. À cet égard, le Canada a joué un rôle de premier plan dans la mise en route de travaux en vue d'un accord global, entre pays développés et pays en développement, sur la lutte contre la corruption.

hôte de la Réunion des ministres des Finances du Commonwealth

◆ *Réunions des ministres des Finances du G-7*

En 1998–1999, le Canada a poursuivi la mise en œuvre d'un certain nombre d'initiatives destinées à mettre en place une économie mondiale et un système financier international plus stables et plus prospères. Certaines de ces mesures figuraient dans un plan canadien en six points pour faire face aux perturbations mondiales, dévoilé par le ministre des Finances en septembre 1998. Un certain nombre d'éléments du plan ont été adoptés subséquemment par la communauté internationale, ce qui a contribué à une meilleure discipline des marchés financiers internationaux et à l'amélioration de la situation économique mondiale. Le Canada a fermement appuyé, en février 1999, la mise sur pied du Forum sur la stabilité financière à titre de moyen pour renforcer la réglementation et la supervision du secteur financier dans les pays industrialisés et les nouveaux marchés. Le Canada a aussi recherché, tout au cours de l'année, des moyens d'améliorer la participation du secteur privé en vue de la prévention et de la résolution des crises.

Politique en matière de commerce et d'investissement

Plans et stratégies clés

Fournir des conseils en matière de politiques d'importation, de commerce et d'investissement.

Mener des recherches et des analyses liées à l'élaboration de la politique et des mesures législatives canadiennes ainsi qu'à l'amélioration des objectifs des discussions et négociations internationales sur les recours commerciaux, l'accès aux marchés et la politique applicable aux investissements.

Poursuivre les mesures de suivi des accords sur le commerce multilatéral de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), notamment en matière d'accès aux marchés, de mesures disciplinaires en matière de subventions, de recours commerciaux, d'investissements, de services, de règlements des différends, y compris les questions de mise en application et les divers programmes de travail du « programme incorporé ».

Poursuivre les mesures de suivi de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord de libre-échange Canada-Chili, notamment en négociant et en mettant en application l'accélération de la réduction des droits de douane et les questions liées aux règles d'origine.

Participer aux nouvelles possibilités de libéralisation du commerce dans des instances bilatérales, plurilatérales et multilatérales, en contribuant à la formulation des objectifs et des positions et en participant aux négociations.

Contribuer à la formulation des objectifs et des positions en vue de discussions et de négociations multilatérales sur l'investissement.

Modifier la *Loi sur les mesures spéciales d'importation* (LMSI) et les textes connexes conformément à la réponse du gouvernement au rapport de la Chambre des communes sur la loi en question.

Examiner les propositions tarifaires liées aux secteurs et aux produits formulées par l'industrie canadienne, ainsi que les questions liées aux règles d'origine, afin d'améliorer la compétitivité de l'industrie canadienne.

Participer au règlement des conflits commerciaux internationaux liés aux questions d'importation et d'investissement.

Entretenir des communications actives avec les gouvernements provinciaux, les entreprises canadiennes et les groupes intéressés du secteur privé dans les dossiers du commerce et de l'investissement.

Résultats escomptés

◆ Loi sur les mesures spéciales d'importation (LMSI)

Finir de rédiger les mesures visant à modifier la LMSI et la Loi sur le *Tribunal canadien du commerce extérieur* (Loi sur le TCCE) de manière que les projets de loi soient déposés et adoptés en 1998, et modifier en conséquence les règles et règlements d'application.

◆ Recours commerciaux

Fournir des conseils d'une manière suivie au sujet des recours commerciaux et de la LMSI.

◆ Tarif des douanes

Assurer la mise en œuvre harmonieuse du nouveau *Tarif des douanes*.

Entreprendre et mener à terme de nouvelles négociations, dans le cadre de l'article XVIII de l'OMC, concernant le nouveau *Tarif des douanes*.

Fournir des conseils d'une manière suivie sur les questions connexes.

Dans le contexte de l'ALENA (Mexique) et de l'Accord de libre-échange Canada-Chili, mener les négociations sur l'accélération des réductions tarifaires avec les pays concernés.

◆ Agence des douanes et du revenu du Canada

Fournir des conseils stratégiques au sujet de la création de l'Agence et participer à la rédaction de la loi créant cette dernière.

◆ Examens des politiques sectorielles

Participer à l'examen de la compétitivité de l'industrie automobile entrepris par Industrie Canada, particulièrement en ce qui touche la politique commerciale.

Participer à l'examen de la compétitivité des industries du textile et du vêtement entrepris par Industrie Canada.

◆ ***Sommets économiques***

Contribuer à l'élaboration de la position canadienne en matière de politique commerciale pour les sommets des dirigeants et des ministres.

◆ ***APEC***

Participer aux activités de suivi de la libéralisation des échanges sectoriels découlant du sommet de l'APEC à Vancouver.

◆ ***Organisation mondiale du commerce (OMC)***

Coordonner les prises de position ministérielles sur l'élaboration de l'approche canadienne à la réunion ministérielle organisée dans le cadre de l'OMC, participer à l'élaboration de cette approche et représenter le ministère des Finances Canada dans le travail de suivi.

Gérer l'apport du Canada aux comités de l'OMC chargés de se pencher sur les questions de subventions et d'antidumping.

Préparer l'examen, prévu pour 1998–1999, des dispositions clés de l'accord relatif aux subventions et de l'accord en matière de règlement des différends.

- Participer aux négociations sur l'augmentation du nombre de produits couverts aux fins de l'Accord sur les technologies de l'information (ATI) et du protocole d'entente relatif aux produits pharmaceutiques.
- Participer aux négociations et discussions de l'OMC concernant l'harmonisation des règles d'origine.
- Participer à l'élaboration de la position canadienne sur les différends soumis à l'OMC.
- Coordonner les prises de position ministérielles sur le programme de travail de l'OMC concernant l'accord général sur le commerce des services, notamment pour ce qui est des mesures disciplinaires en matière de subventions et au sujet des mesures de sauvegarde en matière de commerce des services.

◆ ***Investissement***

Coordonner les prises de position ministérielles sur la phase finale prévue de négociation de l'Accord multilatéral sur l'investissement (AMI) sous l'égide de l'OCDE, et prendre part aux travaux de cette phase (et participer avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international et Industrie Canada à la gestion du suivi) et aux travaux du

groupe de travail de l'OMC chargé d'étudier les questions de commerce et d'investissement.

Continuer à coordonner les prises de position ministérielle ayant trait à la négociation d'accords bilatéraux de protection de l'investissement étranger.

Mesures de rendement

En cours d'élaboration.

Réalisations

◆ Loi sur les mesures spéciales d'importation

Les révisions de la LMSI et de la Loi sur le TCCE ont reçu la sanction royale le 25 mars 1999 et devraient entrer en vigueur à l'automne 1999, quand les règles et règlements connexes seront rédigés. Ces changements amélioreront la transparence et l'efficacité systémique du système canadien de recours commerciaux, tout en permettant d'assurer un bon équilibre entre les besoins de l'industrie canadienne et les obligations et droits internationaux du Canada.

◆ Recours commerciaux

Les conseils stratégiques relatifs à la LMSI ont porté essentiellement sur trois domaines : la révision de la LMSI et de la Loi sur le TCCE, dont il a déjà été question; l'élaboration de la politique et les rapports sur les accords et les initiatives touchant le commerce international (p. ex. l'ALENA, l'Accord de libre-échange des Amériques et les accords sur le dumping et les subventions dans le cadre de l'OMC); et l'analyse et les conseils concernant les demandes de remise de droits en vertu de la LMSI.

◆ Tarif des douanes

Le passage au nouveau Tarif simplifié, qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 1998, a été bien accueilli par les entreprises canadiennes et le milieu du commerce. Six ordonnances techniques ont été approuvées en 1998–1999 de manière à assurer la cohérence de la politique et pour corriger des erreurs techniques mineures décelées par le gouvernement et les milieux d'affaires canadiens.

Conformément à l'article XXVIII de l'OMC, le Canada a avisé l'Organisation de son nouveau *Tarif des douanes* entré en vigueur le 1^{er} janvier 1998. Les fonctionnaires du Ministère ont participé à des réunions internationales afin d'expliquer les changements apportés et de répondre aux questions; ils ont réglé les dossiers en suspens avec la plupart des membres de l'OMC.

Les fonctionnaires du Ministère ont examiné des demandes d'allégement tarifaire et conseillé les ministres, conformément à la politique tarifaire canadienne. Au cours de la période considérée, diverses mesures d'allégement tarifaire ont été adoptées par le gouvernement afin d'améliorer la compétitivité de l'industrie canadienne.

Les résultats des négociations sur l'accélération des réductions tarifaires entreprises avec le Mexique ont été mis en œuvre le 1^{er} août 1998. Des négociations de même nature ont été amorcées au début de 1999 avec le Chili; leurs résultats devraient entrer en vigueur d'ici le 1^{er} janvier 2000.

Les fonctionnaires du Ministère ont contribué à mettre au point la position de négociation du Canada concernant l'accès au marché et ont participé aux discussions à ce sujet, dans le cadre des négociations de libre-échange avec l'Association européenne de libre-échange, qui ont commencé à l'automne 1998.

◆ ***Agence des douanes et du revenu du Canada (ADRC)***

Le Ministère a veillé à ce que les considérations relatives à la politique d'importation soient prises en considération dans la loi créant l'ADRC, qui a reçu la sanction royale le 29 avril 1999 et devrait entrer en vigueur le 1^{er} novembre 1999.

◆ ***Examens des politiques sectorielles***

Les fonctionnaires du Ministère ont participé activement à l'analyse et aux conseils liés à l'examen de la compétitivité de l'industrie automobile entrepris par Industrie Canada; le rapport final de l'examen a été publié en juin 1998.

Les fonctionnaires du Ministère ont continué de participer activement à l'examen de la compétitivité des industries du textile et du vêtement.

◆ ***Sommets économiques***

Le Ministère a participé à l'élaboration de la position canadienne sur les questions de commerce et de politique d'importation pour les sommets des dirigeants et des ministres.

◆ ***APEC***

Le Ministère a contribué aux propositions tarifaires du Canada pour l'initiative de libéralisation volontaire et rapide par secteur (LVRS) et a participé aux réunions de hauts fonctionnaires en Asie comme membre de la délégation canadienne. L'OMC a été saisie de cette initiative de l'APEC.

◆ ***Organisation mondiale du commerce (OMC)***

Le Ministère a contribué à l'élaboration de la position canadienne en matière de commerce et d'investissement en vue de la réunion ministérielle de l'OMC de mai 1998, notamment en préparant des documents d'analyse et en participant aux réunions.

Il a coordonné les rapports semestriels du Canada pour les comités des subventions et antidumping de l'OMC, a participé activement au groupe spécial sur l'application de l'Accord antidumping de l'OMC et du groupe informel de l'anticonournement, a rédigé divers documents d'analyse ou autres pour ces réunions et a dirigé la délégation

canadienne dans les diverses instances de l'OMC compétentes pour les questions de subvention et antidumping.

Il a préparé les analyses pour l'élaboration de la position canadienne concernant l'examen obligatoire, en 1998–1999, des principales dispositions des accords sur les subventions et le règlement des différends de l'OMC.

Il a participé à l'élaboration de la position canadienne sur le protocole d'entente relatif aux produits pharmaceutiques, qui a été conclu au début de 1999 et mis en œuvre le 1^{er} juillet 1999.

Il a participé à l'élaboration de la position canadienne concernant l'élargissement du champ d'application de l'Accord sur les technologies de l'information, qui devrait être terminé vers la fin de 1999.

Il a participé à l'élaboration de la position canadienne en vue des discussions et des négociations sur l'harmonisation des règles d'origine dans le cadre de l'OMC.

Il a participé à l'élaboration de la position canadienne concernant les différends portés devant l'OMC sur, notamment, les magazines, les aéronefs, les automobiles, le prix des produits laitiers et le bœuf, ainsi qu'à l'examen de l'Accord de l'OMC sur le règlement des différends.

Il a suivi le programme de travail de l'OMC et participé à diverses réunions nationales et internationales afin d'élaborer un cadre de négociation à l'égard des mesures disciplinaires possibles en matière de subventions et des mesures de sauvegarde dans le contexte du commerce des services.

◆ *Investissement*

La négociation de l'AMI a cessé en octobre 1998. Les fonctionnaires du Ministère ont continué de participer à un programme de travail de l'OCDE sur les questions d'investissement. Le Ministère a cependant accordé plus d'attention à l'élaboration d'une position canadienne en vue des négociations possibles dans le cadre de l'OMC.

Le Ministère a continué d'offrir des avis au ministère des Affaires étrangères et du Commerce international concernant la négociation d'accords de protection de l'investissement étranger (APIE) bilatéraux et a participé à des négociations bilatérales avec huit pays. Deux APIE sont entrés en vigueur et plusieurs APIE bilatéraux ont fait l'objet d'ententes de principe.

Organismes financiers internationaux

Plans et stratégies clés

Poursuivre les travaux avec les autres gouvernements intéressés afin de promouvoir un vaste programme de réforme des institutions financières internationales.

En étroite collaboration avec l'Agence canadienne de développement international (ACDI), s'efforcer de réduire la part du programme d'aide qui est consacrée aux organismes financiers internationaux.

Résultats escomptés

Les changements d'orientation en cours continueront de renforcer l'efficacité des organismes financiers internationaux.

La part du programme d'aide qui est consacrée aux organismes financiers internationaux sera bientôt ramenée à un niveau de l'ordre de 18 à 20 p. 100, comme le prévoit l'examen des programmes.

Mesures de rendement

En cours d'élaboration.

Réalisation

Le Ministère a réduit la part du programme d'aide qui est consacrée aux organismes financiers internationaux.

Pour plus de détails sur les **Plans et stratégies clés**, les **Résultats escomptés**, les **Mesures de rendement** et les **Réalisations**, se reporter au secteur d'activité « Organismes financiers internationaux » dans la suite du document.

Gestion des actifs et passifs financiers

Plans et stratégies clés

Le ministère des Finances Canada, de concert avec la Banque du Canada, s'efforce de maintenir :

- un financement stable et à faible coût pour le gouvernement — une structure prudente de la dette, des opérations transparentes pour les échéances clés, le renforcement des émissions de référence et la promotion du bon fonctionnement du marché des titres du gouvernement canadien
- la restructuration progressive des programmes d'emprunt sur le marché intérieur, en consultation avec les intervenants du marché, à mesure que la dette fédérale contractée sur les marchés diminue, afin de promouvoir le maintien du bon fonctionnement du marché des titres du gouvernement canadien
- une gestion prudente des risques financiers pour le gouvernement et les sociétés d'État financières, conformément aux meilleures pratiques réglementaires et internationales

- l'encaisse et les réserves de liquidités internationales du Canada à un niveau prudent afin de promouvoir des conditions ordonnées sur le marché des changes et d'assurer une liquidité suffisante.
- une gestion prudente des actifs et passifs du gouvernement en devises étrangères pour immuniser les risques de change et de taux d'intérêt et minimiser le coût de portage.

Pour plus de détails sur le plan qui précède, se reporter au secteur d'activité « Frais d'intérêt et autres coûts » du Programme du service de la dette publique.

Résultats escomptés

Des frais de service de la dette ne dépassant pas ceux prévus dans le budget, y compris la réserve pour éventualités, au cours d'un exercice déterminé.

Pour plus de détails sur ce résultat escompté, se reporter au secteur d'activité « Frais d'intérêt et autres coûts » du Programme du service de la dette publique.

Mesures de rendement

Se reporter au secteur d'activité « Frais d'intérêt et autres coûts » du Programme du service de la dette publique.

Réalisations

Se reporter au secteur d'activité « Frais d'intérêt et autres coûts » du Programme du service de la dette publique.

Placements Épargne Canada

Pour plus de détails sur les **Plans et stratégies clés**, les **Résultats escomptés**, les **Mesures de rendement** et les **Réalisations**, se reporter au secteur d'activité « Placements Épargne Canada » du Programme du service de la dette publique.

UN SECTEUR DES SERVICES FINANCIERS CONCURRENTIEL ET SÛR

Secteur financier

Plans et stratégies clés

◆ *Groupe de travail sur l'avenir du secteur des services financiers*

Mener des analyses suivies en prévision du rapport de septembre 1998 du Groupe de travail. Une fois le rapport déposé, procéder à une analyse approfondie de ses recommandations afin de préparer à l'intention du Ministre des propositions sur les initiatives législatives et réglementaires possibles.

◆ **Régime des succursales de banques étrangères**

Préparer les mesures législatives et réglementaires qui amélioreront l'accès des banques étrangères souhaitant faire affaire au Canada en leur permettant de mener directement leurs activités au pays au moyen de succursales de prêt ou à service complet.

◆ **Régime de démutualisation**

Élaborer des mesures législatives et réglementaires afin de permettre à toutes les mutuelles d'assurance-vie de régime fédéral de se transformer en sociétés par actions.

◆ **Projets de fusions bancaires**

Entreprendre une analyse détaillée des deux projets de fusions bancaires et conseiller le ministre des Finances au sujet des préoccupations d'intérêt public qui pourraient être soulevées.

Résultats escomptés

◆ **Groupe de travail sur l'avenir du secteur des services financiers**

Les conclusions du Groupe de travail constitueront la base des travaux sur les nouvelles mesures législatives visant à moderniser le secteur financier.

Vastes consultations publiques au sujet des conclusions du groupe de travail.

Nécessité d'adopter les mesures législatives au plus tard en juin 2002.

◆ **Régime des succursales de banques étrangères**

Permettra aux banques étrangères d'établir directement des succursales au Canada, en plus de filiales.

Contribuera à maintenir une saine présence des banques étrangères au Canada en rendant leurs activités plus rentables.

Allégera le fardeau réglementaire imposé aux banques étrangères qui ne souhaitent pas recueillir de dépôts au Canada.

◆ **Régime de démutualisation**

Donnera à toutes les mutuelles d'assurance-vie de régime fédéral la possibilité de se transformer en sociétés par actions et d'avoir ainsi un meilleur accès au marché de capitaux.

◆ ***Projets de fusions bancaires***

Rendre une décision qui soit dans l'intérêt public, fondée sur les avis indépendants reçus du Bureau de la concurrence et du Bureau du surintendant des institutions financières ainsi que sur une analyse approfondie des questions liées à l'intérêt public.

Mesures de rendement

◆ ***Régime des succursales de banques étrangères***

À démontrer par la mesure dans laquelle les banques étrangères se prévalent du nouveau régime et établissent des succursales au Canada.

◆ ***Régime de démutualisation***

À démontrer par la mesure dans laquelle les mutuelles canadiennes d'assurance-vie, avec l'approbation des souscripteurs, choisissent de se transformer en sociétés par actions aux termes du nouveau régime.

◆ ***Examen du secteur financier***

Après le dépôt, en septembre 1998, du rapport du Groupe de travail sur l'avenir du secteur des services financiers, le Ministère s'est livré à une analyse approfondie et à de vastes consultations sur les recommandations du rapport.

Réalisations

◆ ***Régime des succursales de banques étrangères***

Les mesures législatives et réglementaires connexes sont entrées en vigueur le 28 juin 1999.

Le Bureau du surintendant des institutions financières accepte maintenant les demandes de banques étrangères qui souhaitent établir des succursales au Canada.

◆ ***Régime de démutualisation***

Les mesures législatives et réglementaires connexes sont entrées en vigueur le 12 mars 1999.

Les quatre plus grandes mutuelles d'assurance-vie canadiennes ont fait connaître leur intention de se transformer en sociétés par actions; deux ont mené à terme ce processus, et les deux autres en sont à des étapes diverses.

◆ *Examen du secteur financier*

Publication, le 25 juin 1999, d'un document d'orientation intitulé *La réforme du secteur des services financiers canadien – Un cadre pour l'avenir*. Ce document propose 57 mesures qui inspireront la réforme législative du secteur des services financiers et qui visent à :

- promouvoir l'efficacité et la croissance
- favoriser la concurrence au Canada
- accroître les pouvoirs et la protection des consommateurs
- améliorer le cadre réglementaire

La réforme du secteur des services financiers canadien – Un cadre pour l'avenir, vise à :

- > promouvoir l'efficacité et la croissance
- > favoriser la concurrence au Canada
- > accroître les pouvoirs et la protection des consommateurs
- > améliorer le cadre réglementaire

◆ *Projets de fusions bancaires*

Le 14 décembre 1998, le ministre des Finances a annoncé que les projets de fusions ne seraient pas autorisés parce qu'ils auraient entraîné un niveau inacceptable de concentration du pouvoir économique, une réduction sensible de la concurrence et une diminution de la marge de manœuvre stratégique dont dispose le gouvernement pour régler des problèmes potentiels d'ordre prudentiel. Lors de l'annonce de cette décision, le ministre des Finances a aussi indiqué que la priorité immédiate du gouvernement était d'établir un cadre stratégique approprié à l'intention du secteur des services financiers pour le XXI^e siècle.

□ **APPORT AU PROJET VISANT À REPENSER LE RÔLE DE L'ÉTAT**

Poursuite du programme de privatisation et de commercialisation

Plans et stratégies clés

Fournir des analyses et des conseils sur les initiatives fédérales de privatisation, notamment en aidant les ministères d'exécution, au besoin, à examiner les initiatives de privatisation et de commercialisation et à entreprendre la privatisation de sociétés d'État fédérales et de participations financières du gouvernement fédéral.

Résultats escomptés

Sous réserve des conditions du marché et des objectifs du gouvernement, vendre en totalité ou en partie la participation de 18 p. 100 du gouvernement dans Petro-Canada au cours du présent exercice ou des exercices futurs.

Sous réserve d'une proposition d'achat acceptable, aider la Corporation de développement des investissements du Canada à conclure la vente de sa filiale en propriété exclusive, Theratronics International Limitée.

Mesures de rendement

Vente de la totalité ou d'une partie des intérêts du gouvernement dans Petro-Canada.

Aide à la Corporation de développement des investissements du Canada pour conclure la vente de sa filiale en propriété exclusive, Theratronics International Limitée.

Réalisation

La société Theratronics International Limitée a été vendue au groupe MDS le 20 mai 1998 pour 15,5 millions de dollars.

☐ DES PROGRAMMES SOCIAUX SÛRS

Régime de pensions du Canada

Plans et stratégies clés

Adoption de la loi de réforme du RPC par le Parlement avant le 1^{er} janvier 1998.

Approbation des règlements en matière de placement (par les provinces participantes et les autorités fédérales pertinentes) en 1998.

Création de l'Office d'investissement du RPC.

Évaluation et élaboration des options concernant les questions de l'étape II (c.-à-d. des questions non abordées lors du dernier examen périodique du RPC), à savoir les pensions partielles, les prestations de survivant, le partage des droits, le champ d'application du RPC, le cumul des pensions et des prestations d'assurance-emploi.

L'examen périodique des taux de cotisation et des prestations doit commencer en 1999.

Nomination des premiers administrateurs de l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada en 1998.

Résultats escomptés

Adoption de règlements en matière de placement.

Placement de fonds sur le marché par l'Office d'investissement.

Élaboration d'options relatives aux questions de l'étape II, conjointement avec les provinces, de façon que le Ministre puisse prendre une décision lors du prochain examen périodique en 1999.

Mesures de rendement

Adoption de la *Loi sur l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada* et des règlements d'application.

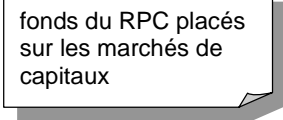
Nomination des administrateurs de l'Office.

Placement des fonds du RPC sur les marchés de capitaux.

Adoption du règlement sur le RPC qui précisera la méthode que l'actuaire en chef devra utiliser pour calculer les taux de cotisation de « régime permanent ».

Réalisations

La *Loi sur l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada* a reçu la sanction royale en décembre 1997. Ses règlements d'application ont été approuvés par le gouverneur en conseil en avril 1999.



fonds du RPC placés
sur les marchés de
capitaux

Administrateurs nommés en octobre 1998 et entrant en fonction en mars 1999. Fonds du RPC transférés à l'Office et placés sur les marchés de capitaux.

Questions de l'étape II en cours d'examen. Trois rencontres fédérales-provinciales ont eu lieu en 1998.

Le règlement sur le RPC portant sur la fixation des taux de cotisation de « régime permanent » a été approuvé par le gouverneur en conseil en décembre 1998.

Sécurité de la vieillesse

Plan et stratégie clé

Assurer la viabilité à long terme de la Sécurité de la vieillesse (SV).

Résultat escompté

Examen des détails du projet visant à remplacer la prestation de SV par la Prestation aux aîné(e)s.

Mesure de rendement

SV viable à long terme

Réalisation

Le projet a été examiné, et il a été décidé d'assurer la viabilité à long terme de la SV et du Supplément de revenu garanti (SRG) en maintenant une politique de prudence budgétaire plutôt qu'en mettant en œuvre la Prestation aux aîné(e)s proposée.

Renouvellement de la péréquation

Plans et stratégies clés

Effectuer des analyses techniques, notamment au sujet des recommandations formulées par le vérificateur général.

Consulter les gouvernements des provinces.

Mettre à jour la formule de péréquation.

Résultats escomptés

Programme de péréquation renouvelé en place d'ici le 1^{er} avril 1999.

Mesures de rendement

Conclusion fructueuse des consultations avec les provinces et des analyses techniques.

Adoption des mesures législatives mettant à jour le programme des paiements de péréquation.

Réalisations

La *Loi modifiant la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces* a reçu la sanction royale le 25 mars 1999. Elle prévoit des paiements pour les cinq prochains exercices (du 1^{er} avril 1999 au 31 mars 2004).

Pour plus de détails sur les **Plans et stratégies clés**, les **Résultats escomptés**, les **Mesures de rendement** et les **Réalisations**, se reporter au secteur d'activité « Paiements de transfert » du Programme fédéral de transferts aux provinces.

Nouveaux accords financiers avec le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut

Plans et stratégies clés

Faire une analyse technique de tous les aspects du financement des territoires.

Consulter les parties du Nord.

Mettre à jour la formule de financement des territoires.

Résultats escomptés

Nouveaux accords financiers en place d'ici le 1^{er} avril 1999.

Mesures de rendement

Conclusion fructueuse des consultations avec les gouvernements et la population du Nord.

Conclusion de nouveaux accords avec les territoires.

Réalisations

Nouveaux accords établis pour une période de cinq ans (du 1^{er} avril 1999 au 31 mars 2004) pour la formule de financement des territoires. Des dispositions spéciales ont été prises dans le cas du Nunavut pour permettre au commissaire par intérim de conclure une entente de deux ans, avec possibilité pour le nouveau gouvernement du Nunavut de contresigner l'entente une fois entré en fonction.

Pour plus de détails sur les **Plans et stratégies clés**, les **Résultats escomptés**, les **Mesures de rendement** et les **Réalisations**, se reporter au secteur d'activité « Paiements de transfert » du Programme fédéral de transferts aux provinces.

A.2 Secteur d'activité Organismes financiers internationaux

Objectif

Administrer de façon responsable les souscriptions du Canada aux organismes financiers internationaux et les obligations qui s'y rattachent.

Information financière sommaire	
Dépenses prévues	726 400 000 \$
Autorisations totales	1 959 383 227 \$
Dépenses réelles en 1998–1999	1 485 794 711 \$

Principaux résultats

Paiements exacts et à jour de souscriptions et d'obligations envers les organismes financiers internationaux comme :

- la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD)
- l'Association internationale de développement (AID)
- la Société financière internationale (SFI)
- l'Agence de garantie multilatérale des investissements (AGMI)

- la Facilité d'ajustement structurel renforcée du Fonds monétaire international (FASR)
- la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD)

Paiements exacts et à jour, aux termes des accords multilatéraux du Club de Paris, de subventions et de contributions habituellement liées à la restructuration et à l'allègement de la dette.

☐ UN AVENIR FINANCIER SÛR

Plans et stratégies clés

Le gouvernement a continué de travailler, avec les autres gouvernements intéressés, à la promotion d'un vaste programme de réforme des institutions financières internationales. Ces réformes sont nécessaires si l'on veut que ces organismes puissent continuer de relever de manière efficace et efficiente les défis de la mondialisation.

Conformément aux accords conclus dans le cadre de l'Examen des programmes, le Ministère s'est efforcé, en collaboration avec l'ACDI, de réduire la part du programme d'aide qui est consacrée aux organismes financiers internationaux.

Le gouvernement demandera probablement au Parlement l'autorisation de participer, au besoin, aux efforts d'aide financière internationale nécessaires pour accroître les ressources des organismes financiers internationaux.

Résultats escomptés

Le gouvernement s'attend à ce que les changements de politique en cours continuent de renforcer l'efficacité des organismes financiers internationaux. Il s'attend également à ce que la part du programme d'aide qui est consacrée à ces organismes soit bientôt ramenée à un niveau de l'ordre de 18 à 20 p. 100 de l'enveloppe de l'aide internationale.

Mesures de rendement

En cours d'élaboration.

Réalisations

Afin de respecter la décision de limiter les contributions aux organismes financiers internationaux en pourcentage du programme d'aide, le ministère des Finances Canada, l'ACDI et le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international ont travaillé en étroite collaboration de manière à réduire la part revenant au Canada dans les reconstitutions récentes des mécanismes concessionnels des organismes financiers internationaux. Ces initiatives ont contribué à ramener les contributions à ces organismes à un niveau de l'ordre de 18 à 20 p. 100 du programme d'aide au cours des

quatre derniers exercices. On s'attend à ce qu'en 1999–2000, ces contributions représentent environ 18 p. 100 du budget de l'aide internationale.

A.3 Secteur d'activité Monnaie canadienne

Objectif

Payer les coûts de production des pièces de monnaie canadienne de circulation.

Information financière sommaire	
Dépenses prévues	38 000 000 \$
Autorisations totales	59 656 680 \$
Dépenses réelles 1998–1999	59 656 680 \$

Principal résultat

Le paiement, à la Monnaie royale canadienne, des coûts de production et de distribution des pièces de monnaie canadienne de circulation.

☐ UN AVENIR FINANCIER SÛR

Plans et stratégies clés

Aux termes d'un accord conclu avec le Ministère, la Monnaie royale canadienne fabrique et distribue des pièces de circulation afin de permettre au gouvernement du Canada de répondre aux besoins des Canadiens. Le Ministère passe un contrat avec la Monnaie pour la production et la distribution des pièces faisant partie du système de numéraire du Canada.

Le contrat actuel expire en 1999–2000. Un nouveau contrat est présentement négocié avec l'aide de consultants du secteur privé en vue d'y inclure des conditions commerciales.

Afin de réduire encore le coût des pièces de circulation, la Monnaie utilisera de l'acier nickelé pour les pièces de 5, de 10 et de 25 cents. La Monnaie accroît sa capacité de nickelage à ses installations de Winnipeg. Ce projet d'investissement de 31 millions de dollars est réalisé conformément au calendrier et au budget prévus en vue de la production de pièces nickelées en l'an 2000.

Résultat escompté

Fourniture par la Monnaie de pièces de circulation de tous les montants aux institutions financières afin de répondre aux besoins de l'économie canadienne.

Mesures de rendement

Se reporter au nouveau contrat de type commercial proposé, mentionné plus haut.

A.4 Secteur d'activité Projets spéciaux – Hibernia**Objectif**

Paiement non budgétaire concernant la capitalisation du Canada dans le projet Hibernia.

Information financière sommaire*	
Dépenses prévues	12 000 000 \$
Autorisations totales	12 000 000 \$
Dépenses réelles 1998–1999	11 685 041 \$

* Exclut les dépenses législatives suivantes mentionnées dans les comptes du Canada et incluses dans les tableaux de rendement financier de la Partie V sous le secteur d'activité Projets spéciaux : la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, le redressement aux comptes du Canada, les paiements ayant trait à la BCC/Norbanque, et les autorisations permanentes ayant trait aux actions de Petro-Canada.

Principal résultat

Le versement en temps opportun de paiements à la Canada Hibernia Holdings Corporation (CHHC) pour financer la participation du Canada dans le projet Hibernia.

☐ UN AVENIR FINANCIER SÛR**Plan et stratégie clé**

Financer les obligations du Canada à l'égard des coûts de construction et de démarrage dans la mesure où ils ne peuvent être couverts par les ressources autogénérées de CHHC.

Résultat escompté

Après 1998–1999, aucune nécessité pour le gouvernement de faire des paiements au titre de sa participation de 8,5 p. 100 dans le projet Hibernia. CHHC gèrera la participation sur une base commerciale à l'aide de ses ressources autogénérées, en attendant qu'une décision de vendre la participation soit prise.

Mesure de rendement

Minimisation des besoins de financement par le gouvernement.

Réalisation

Le financement par le gouvernement de sa participation de 8,5 p. 100 dans le projet Hibernia a cessé en 1999. Cette participation est maintenant financée à l'aide des ressources autogénérées.

A.5 Secteur d'activité Administration générale

Objectif

Administrer le Ministère de manière efficace et efficiente.

Information financière sommaire	
Dépenses prévues	32 300 000 \$
Autorisations	35 238 884 \$
Dépenses réelles en 1998–1999	28 494 933 \$

Principaux résultats

Information économique et financière à jour et pertinente.

Conseils juridiques judicieux.

Traitement exact et rapide des demandes reçues au titre de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

Initiatives législatives fructueuses.

Communication plus facile des Canadiens avec le Ministère.

Services ministériels professionnels et compétents qui incluent les services financiers et administratifs, les ressources humaines, les technologies de l'information et la sécurité.

Plans et stratégies clés

◆ Consultations et communications

Capacité ministérielle accrue de communiquer de l'information aux Canadiens.

Améliorations dans l'emploi de moyens de communication électroniques comme Internet.

Organisation plus systématique des relations avec les médias, des consultations et de la correspondance ministérielle.

◆ **Services ministériels**

Mise en œuvre de la Norme générale de classification (NGC).

La Relève.

Mise en œuvre de la Stratégie d'information financière (SIF).

Recherche et évaluation de nouvelles technologies pour apporter des solutions de gestion.

Résultats escomptés

◆ **Consultations et communications**

Information économique et financière davantage communiquée en temps opportun et plus pertinente.

Facilité accrue pour les Canadiens de communiquer avec le Ministère.

◆ **Services ministériels**

Système de classification plus efficace.

Main-d'œuvre qualifiée et rajeunie.

Mise en œuvre, au sein du gouvernement du Canada, du modèle comptable du secteur privé.

Répondre aux exigences commerciales de l'environnement électronique.

Mesures de rendement

En cours d'élaboration.

Réalisations

◆ **Mise en œuvre de la SIF**

Amorce de la planification du projet, l'élaboration se poursuivant en 1999–2000 pour la mise en œuvre en 2000–2001.

◆ **Gestion du système d'information de la direction**

Un nouveau système de gestion de la correspondance, à la fois compatible avec l'an 2000 et répondant aux objectifs des systèmes partagés, a été mis en œuvre au Ministère.

◆ ***Gestion des grèves et des manifestations***

Plans d'urgence en vigueur pour la gestion des grèves et des manifestations afin d'assurer la sécurité de nos employés et de nos biens.

◆ ***Système de contrôle de l'accès et de détection des intrusions***

Mise à jour des logiciels de contrôle du système pour assurer sa conformité à l'an 2000. Le nouveau logiciel donne plus de souplesse dans la programmation des caractéristiques du système, afin que celui-ci puisse être adapté aux besoins de différents clients tout en gardant son intégrité.

◆ ***La Relève et le renouvellement du Ministère***

Grâce au programme de recrutement postsecondaire de la Commission de la fonction publique du Canada, le Ministère a recruté 34 diplômés universitaires aux niveaux de la maîtrise et du doctorat.

Lors de la « retraite » organisée pour les cadres supérieurs du Ministère en 1998, deux priorités essentielles ont été établies pour l'année en matière de ressources humaines : la gestion du rendement et la formation au leadership.

Le Ministère continue d'améliorer le processus de gestion du rendement en offrant à ses employés des possibilités de rétroaction et de perfectionnement.

Le Programme de développement en leadership a été mis au point afin de former les dirigeants actuels et futurs, il s'agit d'une activité de formation de cinq jours qui comprend une rétroaction complète, des conseils personnalisés et l'établissement de plans de formation individuels.

◆ ***Mise en œuvre d'un cadre intégré de planification des ressources humaines***

Un calendrier de planification des ressources humaines a été établi au printemps de 1999 afin d'appuyer une stratégie en la matière

Un rapport sur les ressources humaines a été présenté au Comité de la haute direction pour faire état des progrès réalisés dans l'atteinte des objectifs de *La Relève*.

Le nouveau Programme de gestion du rendement a été mis en place pour les dirigeants. Ce programme assure des liens étroits entre les ententes de rendement et le cadre de responsabilisation du Ministère.

Un profil démographique complet a été élaboré pour le Ministère.

On a prévu pour juin 1999 une retraite des cadres supérieurs consacrée entièrement à la gestion des ressources humaines.

◆ **Mise en œuvre du système révisé de classification et de la politique des langues officielles**

Le Ministère a poursuivi les travaux préparatoires en vue du nouveau système de classification. Des descriptions de travail ont été rédigées pour la plupart des postes, et les comités d'employés ont évalué un échantillon de postes qui serviront à établir les coefficients de pondération des facteurs.

La politique du Ministère en matière de langues officielles a été élaborée.

◆ **État de préparation à l'an 2000**

On fait le point régulièrement sur la préparation à l'an 2000. Les résultats représentent la poursuite d'un processus de suivi qui a été mis en place spécifiquement pour fournir une analyse plus détaillée des plans du Ministère en vue de l'an 2000, à l'égard des fonctions essentielles à sa mission.

L'indice de réalisation complète des travaux de préparation à l'an 2000 au Ministère est de 100 p. 100.

Fonction	Nbre total de systèmes essentiels à la mission	Conformes/ non conformes	Dernière date de conversion	Dernière date d'essai	Dernière date de mise en œuvre	Indice de réalisation
Paiements de transfert	4	4/0	30 sept. 1998	30 juin 1999	30 juin 1999	100 %
Systèmes intégrés des finances et du matériel	1	1/0	1 ^{er} avr. 1997	1 ^{er} avr. 1997	1 ^{er} juillet 1997	100 %

Pour les systèmes intégrés, tous ceux dont nous sommes responsables ont été testés et, dans les secteurs où ils n'étaient pas conformes, des plans ont été mis sur pied pour résoudre le problème.

L'inventaire des applications individuelles a été mené à bien et fait l'objet d'une mise à jour hebdomadaire. Des plans ont été établis pour les applications et l'environnement utilisateur.

Les logiciels de serveur et d'ordinateur de bureau sont gardés à niveau.

Les ordinateurs de bureau (matériel) ont été testés, réparés ou remplacés selon les besoins.

B. Programme du service de la dette publique

Objectif

Assurer le paiement des intérêts et des frais de service de la dette publique, tel que prévu dans la loi, de même que des coûts d'émission, au besoin.

B.1. Secteur d'activité Frais d'intérêt et autres coûts

Objectif

Financer les frais d'intérêt et de service de la dette publique ainsi que le coût des émissions autres que celles effectuées sur le marché de détail, selon les besoins.

<i>Information financière sommaire</i>	
Dépenses prévues	43 359 000 000 \$
Autorisations totales	44 694 282 621 \$
Dépenses réelles en 1998–1999	44 694 282 621 \$

Principaux résultats

Des paiements exacts et à jour et une bonne gestion de la trésorerie.

UN AVENIR FINANCIER SÛR

Plans et stratégies clés

Maintenir le bon fonctionnement du marché des titres émis par le gouvernement du Canada (en mettant l'accent sur la liquidité et la transparence) afin de réduire les coûts de la dette, en portant une attention particulière à la gestion des effets de la réduction de la dette contractée sur les marchés — une restructuration progressive des programmes d'emprunt au Canada, en consultation avec les opérateurs.

Maintenir une structure prudente de l'encours afin d'assurer la stabilité des coûts dans divers scénarios d'évolution des taux d'intérêt.

Rester activement en contact avec les investisseurs et les agences de notation par la communication, en temps opportun, d'information sur les perspectives économiques et financières du Canada.

Maintenir à un niveau prudent l'encaisse et les réserves de liquidités internationales du Canada afin de promouvoir des conditions ordonnées sur le marché des changes et assurer une liquidité suffisante.

Gérer avec prudence les actifs et passifs en devises du gouvernement, notamment par une immunisation des risques de taux d'intérêt et de change, ainsi qu'une minimisation du coût de portage.

Résultat escompté

Frais de la dette ne dépassant pas ceux prévus dans le budget, y compris la réserve pour éventualités, au cours d'un exercice quelconque.

Mesures de rendement

Taux fixe et flottant — l'objectif étant que les deux tiers de l'encours de la dette du gouvernement soient constitués de titres à taux fixe (c.-à-d. qui arrivent à échéance dans un délai de plus d'un an).

L'écart entre les cours acheteur et vendeur est un indicateur d'efficacité du marché; le volume total des transactions par rapport à l'encours est un indicateur de liquidité du marché — les deux indicateurs étant comparés avec ceux qui sont observés sur les marchés d'autres emprunteurs souverains.

Adjudication réussie de titres d'emprunt intérieurs et émissions réussies de titres d'emprunt libellés en devises.

Réalisations

Objectif de deux tiers de l'encours de la dette en titres à taux fixe atteint en 1998–1999.

Les écarts entre les cours acheteur et vendeur, sur les bons du Trésor et les obligations de référence du gouvernement du Canada, supportent avantageusement la comparaison avec les autres marchés souverains importants, tout comme le volume des transactions sur les titres du gouvernement canadien.

Les adjudications de titres d'emprunt intérieurs continuent de connaître du succès, avec des commentaires positifs des opérateurs; aussi, en 1998, deux grosses obligations libellées en devises ont été lancées — les deux ont été bien accueillies par les investisseurs.

Lancement d'un programme pilote de rachat d'obligations afin de maintenir la liquidité du marché primaire des obligations du gouvernement canadien.

Code de conduite de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières (principe directeur n° 5) approuvé par la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario et envoyé à tous les courtiers membres.

Nouvelles règles d'adjudication des titres du gouvernement canadien mises en application en octobre 1998.

B.2 Secteur d'activité Placements Épargne Canada

Objectif

Veiller au financement du gouvernement fédéral conformément à son plan financier, en réalisant l'équilibre entre les facteurs de coût, de risque et de marché; maintenir une proportion raisonnable et soutenable de titres au détail dans l'ensemble de la dette fédérale, afin d'assurer un large bassin de détenteurs de titres fédéraux et d'offrir une famille de produits attrayants au profit de tous les Canadiens et de toutes les Canadiennes.

Information financière sommaire	
Dépenses prévues	141 000 000 \$
Autorisations totales	137 387 321 \$
Dépenses réelles en 1998–1999	137 387 321 \$

Principaux résultats

Le maintien et la diversification de la gamme de produits.

Un accès accru aux produits.

L'amélioration de l'efficacité dans les opérations et une gestion budgétaire prudente.

UN AVENIR FINANCIER SÛR

Plans et stratégies clés

Établissement d'un plan triennal de développement de produits décrivant la stratégie de produit de PEC et la gestion des aspects « coût-efficacité » et « risque » du portefeuille de titres au détail.

Élaboration d'une stratégie de vente et de distribution sur trois ans, y compris :

- achèvement du Programme d'épargne-salaire des nouvelles Obligations d'épargne du Canada (OEC)
- réorganisation de la force de vente actuelle
- recrutement de partenaires parmi les établissements financiers

Suite de la mise en œuvre du plan de technologie de l'information, y compris :

- système de gestion des titres au détail
- stabilisation du Système du Programme d'épargne-salaire des nouvelles OEC

- élaboration d'une stratégie du commerce électronique
- systèmes permanents efficaces du point de vue des coûts et soutien des opérations

Expansion du programme de commercialisation et de relations publiques (RP), y compris :

- programme de continuité
- expansion du programme de RP

Résultats escomptés

Développement d'un ensemble de nouveaux produits et amélioration des produits existants.

Introduction du Système du Programme d'épargne-salaire des nouvelles OEC dans un plus grand nombre d'entreprises restantes qui participent au Programme d'épargne-salaire des nouvelles OEC, et sollicitation de nouvelles entreprises.

Élaboration d'une stratégie de vente et de distribution et réorganisation de la force de vente du programme d'épargne-salaire de PEC.

Partenariats commerciaux avec des établissements financiers.

Élaboration d'une stratégie de commerce électronique et mise en œuvre de composantes choisies en 1998–1999.

Finalisation d'un accord avec la Banque du Canada visant à assurer au programme de placement de titres sur le marché de détail un soutien suivi en matière d'opérations et de systèmes en vertu d'une approche fondée sur le recouvrement des frais.

Expansion du programme de continuité dans la publicité par des campagnes publicitaires appuyant le fait d'être visible sur le marché pendant au moins six mois de l'année (en comparaison avec trois semaines en 1996) et ce, dans les limites du budget approuvé.

Expansion du programme de RP, par exemple en incitant les premiers dirigeants d'entreprises participant au programme d'épargne-salaire à jouer un rôle plus actif et en mettant davantage l'accent sur la jeunesse.

Mesures de rendement

Part des titres au détail en pourcentage de la dette totale contractée sur les marchés par le gouvernement du Canada.

Pourcentage des titres au détail non négociables vendus sous une forme autre que des OEC entièrement liquides non immatriculées.

Ventes brutes de titres au détail non négociables.

Gestion dans le respect du budget établi.

Réalisations

En 1998–1999, PEC a continué de réaliser des progrès dans les domaines suivants :

◆ *Maintien et diversification du portefeuille de titres au détail*

PEC a réussi à maintenir les portefeuilles de titres au détail à une proportion raisonnable de la dette totale contractée sur les marchés par le gouvernement du Canada, soit à environ 23 p. 100 en 1998–1999.

Ce résultat positif a été favorisé par l'introduction de l'Obligation à prime du Canada (OPC), qui offre un taux d'intérêt supérieur mais ne peut être encaissée qu'annuellement, avec une période pilote de vente de six mois consécutifs, comparativement à quatre mois en 1997–1998 et trois semaines en 1996–1997. C'était également la première fois en plus de 50 ans que deux titres au détail étaient en vente au même moment : l'Obligation d'épargne du Canada (OEC) originale et la nouvelle OPC, chacune avec ses options REER et FERR.

Plus précisément, les ventes brutes des deux obligations se sont élevées à 5,1 milliards de dollars, dont 50 p. 100 pour la nouvelle OPC. On estime à 1,4 milliard de dollars les ventes sur une année dans le cadre du programme d'épargne-salaire. Les portefeuilles enregistrés d'obligations REER et FERR du Canada ont également augmenté d'environ 25 p. 100 l'an dernier pour atteindre 330 millions de dollars. Ces chiffres se comparent avantageusement aux ventes de l'an dernier, permettant d'atteindre les objectifs de maintien et de diversification des portefeuilles de titres au détail.

◆ *Mise en œuvre du Programme d'épargne-salaire des nouvelles Obligations d'épargne du Canada*

De nouveaux progrès ont été réalisés au cours de cette deuxième année d'application du Programme d'épargne-salaire des nouvelles OEC. Environ 50 p. 100 des ventes par le mode d'épargne-salaire qui ont été réalisées pendant la campagne de l'automne 1998 ont été le fait du nouveau programme. Les employeurs participants continuent d'accueillir favorablement la réduction allant jusqu'à 70 p. 100 du fardeau administratif grâce au nouveau système, tandis que les achats ont augmenté d'environ 7 p. 100 par employé par rapport au programme initial. De plus, certaines entreprises, notamment Daimler Chrysler Canada Inc., sont revenues à l'épargne-salaire après une absence de huit ans.

◆ ***Élaboration d'une stratégie de vente et de distribution et renforcement des partenariats avec les institutions financières***

En 1998–1999, PEC a fini d'élaborer, en collaboration avec une entreprise du secteur privé, une stratégie à long terme de vente et de distribution qui sera mise en œuvre graduellement au cours des prochaines années. PEC a amorcé en 1998–1999 la réorganisation de son personnel de vente (épargne-salaire) en restructurant la rémunération des vendeurs et en renforçant la formation et le soutien des ventes. De plus, une petite équipe a été chargée de travailler à l'établissement de partenariats avec des institutions financières; elle a obtenu jusqu'ici des résultats encourageants.

◆ ***Élaboration d'une stratégie de commerce électronique et renforcement de l'infrastructure technologique relative aux titres au détail***

En 1998–1999, PEC a arrêté une stratégie de commerce électronique fixant ses priorités dans ce domaine pour les trois prochaines années, afin de promouvoir les transactions et les communications en direct avec la clientèle. PEC, en collaboration avec la Banque du Canada, a aussi continué de mettre en place une solide assise technologique afin d'appuyer son programme de titres au détail. Parmi les principales réalisations de 1998–1999, citons l'achèvement du système de gestion des titres au détail (le nouveau registre des OEC) et l'amélioration du système du Programme d'épargne-salaire des nouvelles Obligations d'épargne du Canada de manière à soutenir convenablement la conversion au nouveau programme. Il convient de noter que la Banque du Canada, conjointement avec PEC, s'est vu remettre une médaille d'or, lors de la remise des prix de distinction 1998 de la Conférence et exposition sur la technologie dans l'administration gouvernementale (GTEC), pour la bonne mise en œuvre du système du Programme d'épargne-salaire des nouvelles Obligations d'épargne du Canada.

◆ ***Accord de service et de recouvrement de coûts avec la Banque du Canada***

PEC a continué de négocier un protocole d'entente avec la Banque du Canada concernant les systèmes et le soutien opérationnel fournis par la Banque au programme de titres au détail. On s'attend à ce que le protocole soit conclu d'ici l'automne 1999. D'importants progrès ont également été accomplis dans l'établissement d'un modèle de comptabilité des coûts de revient permettant de faire des prévisions plus exactes en fonction de la consommation, pour que la Banque puisse recouvrer auprès de PEC les frais de prestation des services liés au programme de titres au détail.

◆ ***Expansion du programme intégré de commercialisation de PEC***

L'approche novatrice adoptée par PEC en matière de commercialisation intégrée, sous le thème « Les nouvelles Obligations d'épargne du Canada : Bâissez sur du solide », a continué de donner de bons résultats, permettant à PEC de soutenir une période de vente plus longue sans guère accroître son budget de commercialisation (grâce à une réaffectation interne de fonds). Cette tendance s'est également manifestée dans les résultats des plus récents sondages, selon lesquels un grand nombre de Canadiens pensent maintenant que les OEC sont faites pour des gens comme eux. De plus, les deux

annonces publicitaires de PEC à la télévision ont été couronnées par des prix Mobius à Chicago à l'automne 1998 (deuxième place dans la catégorie des institutions financières sur 5 000 envois provenant de 37 pays).

Il convient de noter, parmi les activités de commercialisation non rémunérées, la nomination de M. Lynton R. Wilson, président du conseil d'administration de BCE Inc., à titre de premier président bénévole de la campagne nationale du Programme d'épargne-salaire des nouvelles Obligations d'épargne du Canada. Il s'agit d'une nouvelle initiative qui deviendra partie intégrante de la réussite du programme auprès des entreprises canadiennes.

C. Programme fédéral de transferts aux provinces

Objectif

Procéder aux paiements de transfert prévus par les lois relatives au Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux, de péréquation aux provinces et aux territoires et d'autres transferts, et conformément aux accords régissant la formule de financement global des territoires.

C.1 Secteur d'activité Paiements fédéraux de transfert aux provinces

Information financière sommaire	
Dépenses prévues	19 451 000 000 \$
Autorisations totales	22 285 945 235 \$
Dépenses réelles en 1998-1999	22 271 693 001 \$

Nota : Les montants présentés dans le tableau qui précède comprennent les contributions en espèces autorisées en vertu de la partie V de la *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces* au titre du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS). Les chiffres ci-dessous indiquent la contribution totale du gouvernement fédéral au titre du TCSPS, y compris la portion des transferts versés sous forme de points d'impôt :

Total des transferts en espèces :	12 733 624 000 \$
Plus transferts de points d'impôt :	<u>13 521 453 000 \$</u>
Total :	26 255 077 000 \$

Principaux résultats

Des paiements de transfert exacts et à jour, conformément aux lois et aux accords relatifs aux sujets suivants :

◆ ***Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS)***

Assurer un financement aux provinces pour soutenir les programmes de santé, d'éducation postsecondaire et d'aide sociale et ainsi assurer le maintien de la *Loi canadienne sur la santé* et l'accès à l'aide sociale sans exigence de résidence minimale. Le budget de 1999 a prévu 11,5 milliards de dollars de plus pour les soins de santé au cours des cinq prochaines années et a accéléré le passage à l'égalité des droits par personne.

◆ ***Péréquation fiscale***

Verser des paiements de transfert aux provinces dont la capacité fiscale est moins élevée afin qu'elle puissent offrir des niveaux de services raisonnablement comparables à un niveau d'imposition raisonnablement comparable. Le Ministère a poursuivi le processus de consultation entrepris avec les provinces en vue du renouvellement de la législation sur la péréquation le 1^{er} avril 1999.

◆ ***Formule de financement des territoires***

Veiller à ce que les gouvernements territoriaux disposent des ressources financières nécessaires pour pouvoir offrir une gamme complète de services publics dans le Nord. Le Ministère a mené à bien les consultations en vue de la conclusion d'ententes financières pour le nouveau territoire du Nunavut en 1999 ainsi que du renouvellement des ententes financières avec les autres territoires.

◆ ***D'autres paiements de transfert, dont les suivants :***

- les ***subventions législatives***, soit des paiements inconditionnels établis en vertu de modalités fixées au moment de la Confédération et d'autres arrangements subséquents à mesure que de nouvelles provinces se joignent à la Confédération; elles sont payables à perpétuité;
- le ***recouvrement ayant trait aux allocations aux jeunes*** représente le recouvrement auprès du Québec de la partie de l'abattement d'impôt spécial accordé à cette province dans le cadre du Programme des allocations aux jeunes, qui n'existe plus;
- les ***paiements de remplacement au titre des programmes permanents***, soit un arrangement en vertu duquel, au lieu de transferts directs en espèces pour les programmes permanents, le gouvernement fédéral réduit les taux de l'impôt sur le revenu des particuliers au Québec. Cet abattement d'impôt spécial est déduit des montants en espèces payables par ailleurs en vertu de la *Loi sur les arrangements fiscaux*;

- les *subventions à la province de Terre-Neuve et au Labrador*, qui sont des paiements législatifs devant être versés à la province de Terre-Neuve et au Labrador en vertu de la *Loi relative au supplément d'aide financière à Terre-Neuve*.

□ DES PROGRAMMES SOCIAUX SÛRS

◆ *Formule de financement des territoires (FFT)*

Plans et stratégies clés

Pour établir de nouveaux arrangements en matière de financement, le Ministère s'est engagé dans une vaste analyse de tous les aspects techniques de la FFT.

Ce travail technique a été entrepris dans le contexte de vastes consultations sur les arrangements en matière de financement au sein d'une structure de comités de représentants du fédéral et des territoires. Vu les circonstances spéciales du renouvellement actuel de la FFT résultant de la création d'un nouveau territoire, un comité multipartite de représentants du fédéral et des territoires et d'autres intéressés a été mis sur pied aux fins de consultation concernant des questions de financement particulières découlant de la division des Territoires du Nord-Ouest.

Bien qu'étant entièrement responsable des arrangements en matière de financement conclus avec les territoires, le Ministère consulte régulièrement Affaires indiennes et du Nord Canada, qui a des responsabilités en matière de programmes dans le Nord.

Résultats escomptés

En vertu des accords actuels de financement global des territoires, on prévoit qu'en 1999–2000, le gouvernement fédéral transférera près de 1,3 milliard de dollars aux trois territoires.

Le Ministère prévoit établir de nouveaux arrangements en matière de financement avec le Yukon, avec l'administration gouvernementale des Territoires du Nord-Ouest et avec le commissaire par intérim du Nunavut en 1998–1999. Les fonds accordés pour le Nunavut et les Territoires du Nord-Ouest tiendront compte de frais supplémentaires raisonnables attribuables à la création du nouveau territoire.

Mesures de rendement

Consultations approfondies des gouvernements et de la population du Nord, assurant la stabilité et la prévisibilité du financement.

Nouveaux accords de financement avec les trois territoires à mettre en place.

Réalisations

De nouveaux accords ont été mis en place pour cinq ans — du 1^{er} avril 1999 au 31 mars 2004 — en vertu de la FFT. Des dispositions spéciales ont été prises pour le Nunavut afin de permettre au commissaire par intérim de conclure une entente de deux ans, avec possibilité pour le nouveau gouvernement du Nunavut de contresigner l'entente une fois entré en fonction.

Grâce à ces nouveaux accords, les fonds consacrés à la FFT devraient augmenter de près de 300 millions de dollars au cours des cinq prochaines années, pour passer de 1,3 milliard de dollars en 1999–2000 à 1,6 milliard en 2003–2004.

◆ *Péréquation*

Plans et stratégies clés

Les paiements de péréquation sont calculés selon une formule établie dans la législation fédérale. Les provinces dont la capacité fiscale est inférieure à une norme voient leurs recettes amenées à cette norme grâce aux paiements de péréquation que verse le gouvernement fédéral. La norme mesure la capacité fiscale des cinq provinces à « revenu intermédiaire », soit le Québec, l'Ontario, le Manitoba, la Saskatchewan et la Colombie-Britannique. Pour 1998–1999, la norme est fixée à 5 472 \$.

Les discussions sur le renouvellement de la péréquation comportent un examen approfondi d'un certain nombre d'aspects techniques de la formule, y compris la question du traitement des recettes provenant de la taxe de vente provinciale, de l'impôt sur les ressources et des loteries et autres jeux de hasard. Le Ministère a également analysé d'autres aspects du programme, dont certains, comme le traitement des frais d'utilisation et la conception des plafonds et planchers de la péréquation, ont fait l'objet de recommandations précises du vérificateur général lors d'une vaste vérification récente du programme.

Des consultations suivies avec les provinces font partie intégrante de la gestion du programme de péréquation. Des comités permanents de représentants du gouvernement fédéral et des provinces se réunissent régulièrement et intensifient leurs efforts au cours de la période de deux ans précédant chaque renouvellement de la loi.

Le Ministère travaille avec Statistique Canada à l'amélioration des données utilisées dans la formule de péréquation, notamment pour tirer pleinement profit du projet d'amélioration des statistiques économiques provinciales qui est en cours à Statistique Canada.

Résultats escomptés

Le nouveau projet de loi relatif à la péréquation sera déposé en 1998–1999, et un règlement sera rédigé en vue d'appliquer les modifications du programme. On prévoit améliorer la mesure des capacités financières des provinces et des municipalités aux fins de la formule de péréquation, en particulier pour ce qui est de la taxe de vente, des recettes provenant des loteries, de l'impôt foncier et des charges sociales, répondant ainsi aux recommandations du vérificateur général.

Mesures de rendement

Conclusion fructueuse des consultations avec les provinces et des analyses techniques.

Adoption des mesures législatives renouvelant le programme de péréquation pour cinq ans.

Réalisations

Adoption du projet de loi. La *Loi modifiant la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces* a reçu la sanction royale le 25 mars 1999. Cette loi prévoit des paiements pour les cinq prochains exercices, de sorte que la péréquation et les autres grands programmes de transfert s'appliqueront sur la même base de cinq ans (voir le tableau à la page 56).

On prévoit des paiements de péréquation de 9,3 milliards de dollars en 1999–2000. Sur les cinq années visées par l'accord, la péréquation fournira, selon les projections, 50 milliards de dollars aux provinces, soit 5 milliards de plus que d'après l'accord précédent.

◆ *Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS) et Renforcement des soins de santé*

Plans et stratégies clés

Accroître le soutien fédéral en matière de soins de santé, d'enseignement postsecondaire ainsi que d'aide et de services sociaux en mettant en place un plancher de 12,5 milliards de dollars pour la partie en espèces du TCSPS.

Résultats escomptés

Grâce à l'accroissement prévu du plancher en espèces du TCSPS, les provinces obtiendront un soutien fédéral accru pour les soins de santé et les programmes sociaux. Au cours de la période allant de 1997–1998 à 2002–2003, le relèvement du plancher en espèces accroîtra d'environ 7,0 milliards de dollars les transferts aux provinces au titre du TCSPS (voir le tableau à la page 56).

Mesures de rendement

Adoption du projet de loi.

Analyse des conséquences, sur les plans économique, budgétaire, financier et autres, des changements apportés au système de sécurité sociale et à la politique sociale en général.

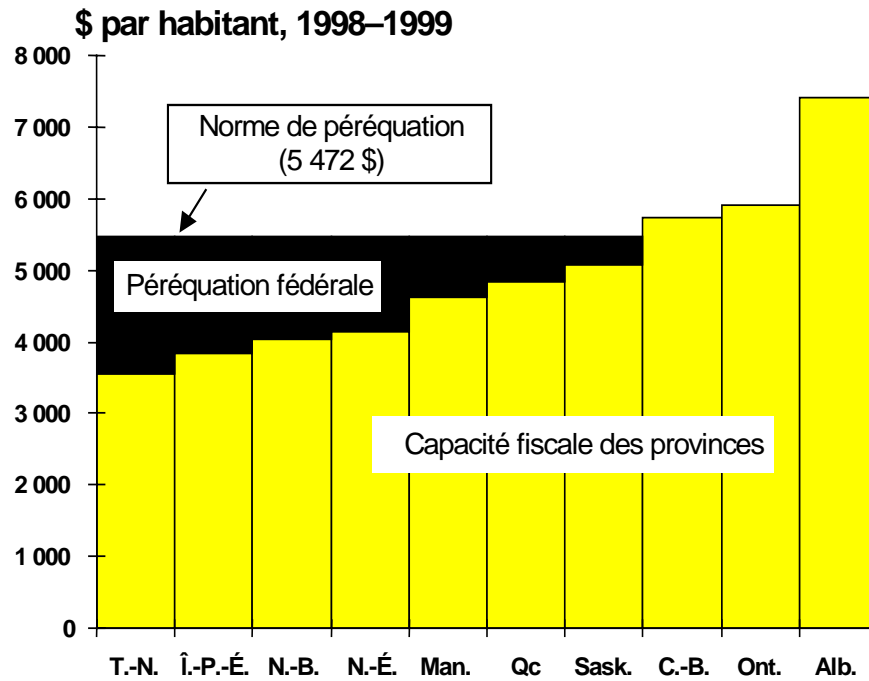
Réalisations

Adoption du projet de loi mettant en œuvre la hausse du plancher en espèces prévue dans le budget de 1998, de 11,0 à 12,5 milliards de dollars.

Le budget de 1999 prévoyait 11,5 milliards de dollars de plus, expressément pour les soins de santé, au titre du TCSPS. Les paiements de TCSPS aux provinces devraient s'élever à 28,4 milliards de dollars en 1999–2000 et passer à 31,4 milliards en 2003–2004. Le budget prévoyait aussi l'élimination graduelle des inégalités dans la répartition du TCSPS entre les provinces. À compter de 2001–2002, toutes les provinces bénéficieront de droits identiques par habitant au titre du TCSPS, permettant ainsi à tous les Canadiens d'obtenir un soutien égal au titre de la santé et des services sociaux (la loi portant exécution de certaines dispositions du budget a reçu la sanction royale le 17 juin 1999).

Au-delà des transferts aux provinces, le Ministère a travaillé en étroite collaboration avec Santé Canada à l'élaboration de propositions en faveur de programmes de santé nouveaux ou améliorés, annoncées dans le budget de 1999. Le budget prévoyait près de 1,4 milliard de dollars sur trois ans pour améliorer les systèmes d'information sur la santé, promouvoir la recherche et l'innovation en santé, améliorer les services de santé aux Premières nations et aux Inuits, et renforcer les programmes de prévention.

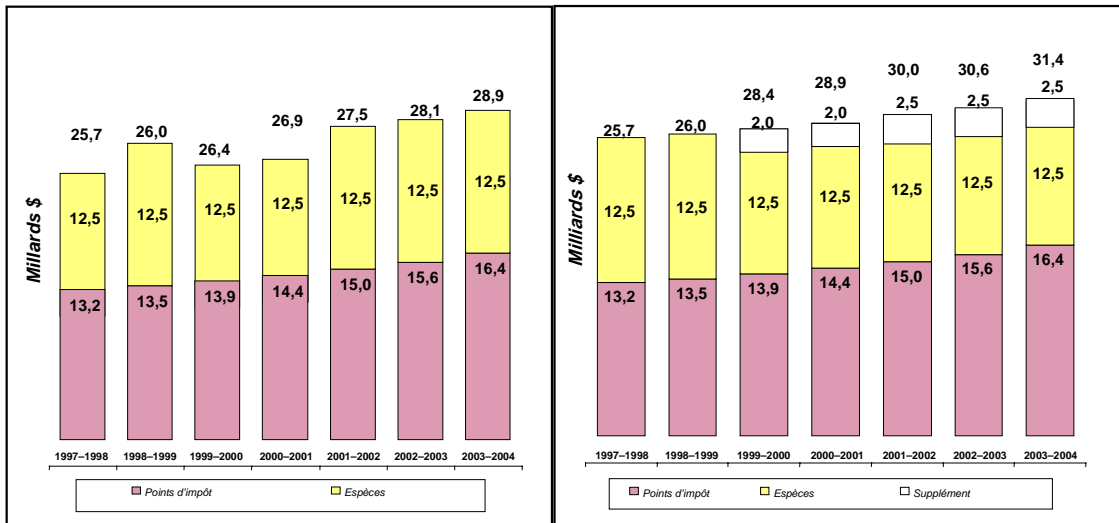
Résultats de la péréquation



Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS)

TCSPS : avant le supplément en espèces de 11,5 milliards de dollars pour les soins de santé sur cinq ans

TCSPS : après le supplément en espèces de 11,5 milliards de dollars pour les soins de santé sur cinq ans



Partie IV : Groupement de rapports

Stratégie de développement durable

Depuis plusieurs années, le Ministère a pris des mesures visant à assurer une meilleure intégration de l'économie et de l'environnement dans les politiques dont il est responsable. Ainsi, les cinq derniers budgets fédéraux comprenaient des mesures pour assujettir le secteur des ressources énergétiques renouvelables aux mêmes règles que le secteur des ressources non renouvelables, promouvoir l'efficacité énergétique et favoriser les dons de terres écosensibles ainsi que la création de fonds en fiducie pour l'environnement.

Étant donné la nature transversale de la question du développement durable, le ministère des Finances Canada a adopté une approche axée sur l'intégration globale du principe à son cadre actuel d'élaboration de politiques, plutôt que de traiter la question isolément. En pratique, cela signifie que chaque direction doit tenir compte de l'incidence du développement durable sur ses activités. Et afin d'assurer la coordination de l'intégration du développement durable dans l'ensemble des activités de développement et d'analyse de politiques relevant du Ministère, on a créé un comité de la haute direction regroupant des responsables de chaque direction, pour donner des conseils et une orientation aux directions.

Conformément à la *Loi sur le vérificateur général*, le Ministère a présenté en décembre 1997 sa Stratégie de développement durable. Cette stratégie comprend quatre questions clés :

- **Intégrer l'économie et l'environnement** : tirer parti des progrès réalisés quant à l'intégration de considérations environnementales et économiques dans les politiques au chapitre de la fiscalité et des dépenses ainsi que dans les politiques connexes.
- **Bâtir l'avenir** : améliorer l'équité intergénérationnelle en assainissant les finances publiques et en renforçant l'économie et la société.
- **Participer à l'économie mondiale** : tenir compte de la mondialisation croissante de l'économie ainsi que des préoccupations environnementales et de leur lien avec la compétitivité au niveau international.
- **Écologiser les opérations** : écologiser les opérations internes du Ministère.

Jusqu'à ce jour, des progrès ont été réalisés dans plusieurs domaines comme en fait foi le tableau qui apparaît sur les pages qui suivent.

La Direction du développement économique et des finances intégrées, point central du Ministère pour ce qui est des questions liées au développement durable, continue de déployer ses ressources et de développer son expertise grâce aux efforts de l'un de ses fonctionnaires chargé d'améliorer l'intégration du développement durable au sein du Ministère.

Tout au long de l'année, les fonctionnaires du Ministère ont participé à la mise à jour de la Directive du Cabinet sur les évaluations environnementales stratégiques; ils ont également entrepris l'élaboration des lignes directrices en vue de l'application de cette nouvelle directive au Ministère.

Par ailleurs, le Ministère a pris activement part à diverses initiatives interministérielles visant une meilleure coordination du rôle du gouvernement fédéral dans le développement durable, la détermination et le respect des engagements internationaux, de même que la sensibilisation des Canadiens et des Canadiennes à l'importance du développement durable.

Rapport d'étape – Stratégie de développement durable

Objectifs stratégiques	Objectifs	Faits saillants des progrès réalisés
Question clé : intégrer l'économie et l'environnement		
<p>Mieux tenir compte des questions environnementales dans le régime fiscal.</p>	<p>Poursuivre l'évaluation de la pertinence de mesures fiscales visant à favoriser une plus grande efficacité énergétique et le recours aux ressources renouvelables.</p> <p>Établir un recueil de renseignements au sujet des taxes sur l'énergie et sur les transports au Canada.</p> <p>Évaluer les propositions de changement des taxes d'accise sur les carburants.</p>	<p>Évaluation régulière des répercussions des propositions de modifications du régime fiscal, en particulier au cours de l'élaboration du budget (des associations industrielles, des entreprises et des ONG du secteur de l'environnement ont fait des recommandations sur divers sujets, comme les incitatifs fiscaux pour les systèmes énergétiques et les installations de distribution de la chaleur communautaires, les cartes d'abonnement pour le transport en commun, les taxes d'accise, etc.).</p> <p>Publication de l'étude menée par le Canadian Energy Research Institute avec plusieurs clients sur les taux de déduction pour amortissement de l'équipement d'outillage électrogène.</p> <p>Descriptions des taxes sur le secteur des transports presque terminées (des communications ont eu lieu avec les provinces et les données reçues sont actuellement traitées).</p> <p>Projet de répertoire des mesures fédérales et provinciales à examiner par les provinces cet automne.</p> <p>Suivi de divers rapports et études en préparation dans les associations industrielles pour toutes les tables de concertation en vue de recommandations pour la stratégie nationale de mise en œuvre concernant le changement climatique.</p>

Objectifs stratégiques	Objectifs	Faits saillants des progrès réalisés
Réduire ou supprimer les subventions.	Collaborer avec d'autres ministères pour définir toute marge de manœuvre additionnelle pour la réduction ou la suppression des subventions nuisibles à l'environnement.	Les représentants du Ministère, par le biais de nombreuses instances, ont dispensé des conseils aux ministères pour définir toute possibilité additionnelle de réduire ou d'éliminer des subventions.
Élaborer des utilisations pratiques des instruments économiques.	<p>Examiner le recours aux instruments économiques dans les pays de l'OCDE.</p> <p>Évaluer les options de régimes nationaux et internationaux de systèmes de permis et d'approches connexes en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES).</p> <p>Encourager la durabilité des boisés privés, le réaménagement des terrains abandonnés et la protection de l'habitat des espèces menacées d'extinction.</p>	<p>Participation suivie à des groupes de travail, conférences et ateliers de l'OCDE sur le rôle possible des instruments économiques dans l'intégration des objectifs touchant l'environnement et la politique économique.</p> <p>Présidence d'un groupe de travail des divers intervenants, dans le cadre de l'élaboration d'une stratégie sur le changement climatique, pour analyser différentes options pour un système national de permis échangeables d'émission de GES.</p> <p>Participation directe et indirecte à plusieurs tables de concertation sur le changement climatique et à plusieurs groupes de travail interministériels sur divers aspects du changement climatique.</p> <p>Participation aux réunions de la 4^e Conférence des Parties (CoP4) pour faire avancer la négociation du protocole de Kyoto.</p> <p>Consultations avec les représentants de propriétaires de boisés ayant mené à la révision d'un bulletin d'interprétation applicable à ces derniers, ce qui devrait leur donner accès aux mêmes avantages fiscaux que les agriculteurs — conformément aux propositions faites par la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie (TRNEE).</p> <p>Réunions avec la TRNEE et le secteur des services financiers sur le réaménagement des terrains abandonnés, pour conclure que le gouvernement fédéral n'était pas le mieux placé pour encourager le financement de ces projets. Poursuite de discussions entre la TRNEE et les provinces et municipalités intéressées.</p>

Objectifs stratégiques	Objectifs	Faits saillants des progrès réalisés
Modifier les cadres législatifs et réglementaires.	Continuer d'offrir un cadre stratégique propice à la protection de l'environnement ainsi qu'un climat d'investissement positif, grâce à la réforme des règlements et à l'harmonisation.	<p>Poursuite de la collaboration avec Environnement Canada pour harmoniser les questions de gestion environnementale et pour modifier les cadres législatif et réglementaire touchant la protection de l'environnement.</p> <p>Participation à des discussions interministérielles et suivi de la situation relative à <i>la Loi canadienne sur la protection de l'environnement</i>.</p> <p>Participation à des discussions interministérielles sur les espèces menacées.</p>
Question clé : bâtir l'avenir		
Maintenir un climat financier sain.	Faire en sorte que les objectifs du développement durable soient pris en compte lors de l'élaboration des politiques visant à réaliser le programme du gouvernement.	<p>Prévision d'un budget fédéral équilibré ou excédentaire pour la deuxième année de suite en 1998–1999. Une première en près de 50 ans.</p> <p>Plan de remboursement de la dette et poursuite de la croissance économique maintenant le ratio de la dette au PIB sur une trajectoire constamment décroissante.</p>
Prosperer dans l'économie du savoir.	Examiner, de concert avec d'autres ministères, le rôle de l'industrie environnementale dans la nouvelle économie fondée sur le savoir.	<p>Le budget de 1999 octroyait 200 millions de dollars de plus à la Fondation canadienne pour l'innovation, qui finance l'infrastructure de recherche publique dans des domaines ciblés, dont l'environnement; 150 millions de plus sur trois ans pour le programme Partenariat technologique Canada, qui appuie des projets de recherche-développement dans le secteur de l'environnement et d'autres industries; 55 millions sur trois ans pour la recherche-développement en biotechnologie, dont une partie sera consacrée aux défis environnementaux; 60 millions sur cinq ans pour l'initiative Géo-Connexions, qui rendra accessible, à titre de ressource nationale, de l'information cruciale sur la géographie du Canada, notamment sur l'environnement; et 430 millions sur trois ans pour l'Agence spatiale canadienne, qui joue un rôle dans la surveillance de l'environnement.</p> <p>Poursuite des travaux avec les autres ministères intéressés en vue d'élaborer une « stratégie de croissance ciblée » pour les industries environnementales afin d'appuyer la mise au point, la commercialisation et l'adoption de connaissances et de technologies respectueuses de l'environnement.</p>

Objectifs stratégiques	Objectifs	Faits saillants des progrès réalisés
	<p>Établir la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire.</p>	<p>Mise en place de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, organisme indépendant qui gèrera une dotation initiale de 2,5 milliards de dollars et offrira des bourses d'études à plus de 100 000 Canadiens chaque année à partir de l'an 2000 (la loi créant la Fondation a reçu la sanction royale le 18 juin 1998).</p> <p>Suivi des progrès réalisés par la Fondation dans l'exécution de son mandat.</p>
<p>Bâtir une société forte.</p>	<p>Assurer un financement fédéral prévisible et croissant dans le domaine de la santé et des programmes sociaux.</p> <p>Avec les provinces, ajouter 850 millions de dollars à la prestation fiscale pour enfants.</p> <p>Rétablir la confiance dans le système de revenu de retraite.</p>	<p>Le budget de 1999 a prévu 11,5 milliards de dollars de plus spécifiquement pour les soins de santé au cours des cinq prochaines années et accéléré le passage à des droits égaux par habitant. Ces fonds nouveaux, combinés à un plancher en espèces majoré à 12,5 milliards, se traduiront par des paiements en espèces de 15 milliards par année au total au titre du TCSPS d'ici l'exercice 2001–2002 (comparativement à 12,5 milliards actuellement).</p> <p>Le budget a aussi affecté près de 1,4 milliard de dollars sur trois ans à l'amélioration des systèmes d'information sur la santé, à la promotion de la recherche en santé, à l'amélioration des services de santé aux Premières nations et à l'amélioration d'un certain nombre d'autres programmes relatifs à la santé.</p> <p>La loi d'exécution du budget de 1999 haussera la Prestation fiscale canadienne pour enfants de 350 \$ par enfant, pour les familles à faible revenu, en juillet 2000. Les provinces doivent apporter des modifications complémentaires à leurs programmes pour les enfants des familles à faible revenu.</p> <p>Poursuite de l'examen d'autres questions importantes par les gouvernements fédéral et provinciaux pour assurer l'adaptation du RPC à l'évolution de la situation.</p> <p>Décision prise d'assurer la viabilité, par une gestion toujours prudente, de la Sécurité de la vieillesse (SV) et du Supplément de revenu garanti (SRG), plutôt que par la mise en œuvre de la Prestation aux aîné(e)s proposée, qui aurait pu entraîner une baisse de l'épargne des particuliers.</p>

Objectifs stratégiques	Objectifs	Faits saillants des progrès réalisés
<p>Veiller à ce que le régime fiscal contribue à une économie et une société fortes.</p>	<p>Examiner le rapport du Comité technique de la fiscalité des entreprises, notamment en ce qui concerne les propositions touchant l'environnement.</p> <p>Réduire le fardeau fiscal des particuliers.</p>	<p>Examen des recommandations du Comité ainsi que des réactions des associations industrielles et des gouvernements provinciaux, notamment les mémoires déposés au Comité permanent de la Chambre des communes (la priorité du gouvernement demeure néanmoins la réduction de l'impôt des particuliers).</p> <p>Les budgets de 1998 et 1999 prévoyaient des allègements fiscaux de 16,5 milliards de dollars sur trois ans.</p>
<p>Question clé : participer à l'économie mondiale</p>		
<p>Négocier des accords internationaux en matière d'environnement.</p>	<p>Contribuer à l'analyse des conséquences nationales et internationales des possibilités d'action en matière de changement climatique et de réduction des émissions de gaz à effet de serre.</p>	<p>Participation aux initiatives interministérielles d'élaboration d'une stratégie concernant le changement climatique (y compris la participation directe et indirecte à la Table ronde sur le changement climatique, ainsi qu'à plusieurs groupes de travail interministériels sur divers aspects du changement climatique).</p> <p>Participation au Forum sur l'analyse économique du changement climatique.</p> <p>Le budget de 1999 prévoyait 1,6 million de dollars pour améliorer l'efficacité énergétique au niveau municipal.</p>
<p>Négocier des accords internationaux en matière de commerce et d'investissement.</p>	<p>Collaborer avec le MAECI à la relation entre le commerce et l'environnement dans le cadre de l'OCDE, de l'OMC et d'éventuelles négociations commerciales.</p>	<p>Participation aux réunions interministérielles préparatoires visant à établir la position canadienne en prévision des réunions du Comité de l'OMC sur le commerce et l'environnement et du Comité conjoint de l'OCDE sur le commerce et l'environnement.</p> <p>Participation au symposium à haut niveau de l'OMC, en mars 1999, sur le commerce et l'environnement pour cerner les questions environnementales dans le contexte des futures négociations de l'OMC sur le commerce et l'investissement.</p>

Objectifs stratégiques	Objectifs	Faits saillants des progrès réalisés
	<p>Préconiser des mesures fermes en matière d'environnement dans l'Accord multilatéral sur l'investissement (AMI).</p> <p>Examiner les demandes d'élimination des droits de douane lorsqu'il apparaît qu'ils constituent un obstacle à l'acquisition de technologies respectueuses de l'environnement.</p>	<p>Poursuite de la promotion de mesures fermes en matière d'environnement, notamment en recommandant que les pays évitent d'abaisser leurs normes environnementales pour attirer les investissements, dans l'élaboration d'une position canadienne pour d'éventuelles négociations de l'OMC sur l'investissement.</p> <p>Contribution aux propositions tarifaires canadiennes pour l'initiative de libéralisation volontaire et rapide par secteur de l'APEC, comprenant le secteur des biens et services environnementaux; participation à des réunions de hauts fonctionnaires en Asie dans le cadre de la délégation canadienne. L'OMC a été saisie de l'initiative.</p> <p>Arrêt des négociations sur l'AMI en octobre 1998. L'OMC devrait reprendre les questions d'investissement dans les futures négociations sur le commerce et l'investissement (voir ci-dessus).</p> <p>Poursuite de l'examen de ces demandes.</p>
<p>Élaborer des normes d'évaluation environnementale à l'intention des organismes de crédit à l'exportation.</p>	<p>En collaboration avec le MAECI et dans le cadre de l'OCDE, promouvoir activement l'élaboration de normes environnementales communes à l'intention des organismes de crédit à l'exportation.</p>	<p>Participation à des réunions internationales sur l'adoption de nouvelles mesures visant à intégrer les facteurs environnementaux aux activités de crédit à l'exportation.</p> <p>Entente récente sur l'échange d'information environnementale pour les grands projets, à l'égard des crédits à l'exportation bénéficiant d'un appui officiel, au groupe des crédits à l'exportation de l'OCDE.</p> <p>Poursuite d'un rôle de leadership par le Canada dans les négociations permanentes, à l'OCDE, en vue de l'élaboration d'un cadre commun d'évaluation environnementale pour les organismes de crédit à l'exportation.</p>

Objectifs stratégiques	Objectifs	Faits saillants des progrès réalisés
<p>Faire participer les institutions financières internationales.</p>	<p>Défendre activement les principes du développement durable dans les institutions où la participation du Canada relève au premier chef du ministre des Finances.</p>	<p>Le Fonds monétaire international (FMI) a intensifié ses efforts visant à tenir compte des questions environnementales dans son dialogue d'orientation avec les pays membres (dans les cas où les questions écologiques ont de fortes répercussions sur la stabilité interne ou externe d'un pays, les programmes appuyés par le FMI peuvent inclure la réforme ou la mise en œuvre de politiques environnementales pour assurer la préservation et la protection des ressources naturelles du pays).</p> <p>Le Canada a joué un rôle de premier plan dans la mise sur pied d'une évaluation indépendante de la Facilité d'ajustement structurel renforcée (FASR), le principal mécanisme de prêt du FMI aux pays à faibles revenus. L'évaluation a souligné le besoin d'inclure des mesures additionnelles de protection sociale dans les programmes appuyés par la FASR, afin de protéger les groupes sociaux les plus vulnérables aux répercussions négatives des réformes apportées par leur gouvernement.</p> <p>Sous la pression du Canada et d'autres pays, le FMI a adapté ses programmes récemment mis en œuvre dans les pays les plus touchés par la crise financière asiatique afin d'atténuer les coûts sociaux des perturbations, notamment en resserrant les mesures de protection sociale et en favorisant le dialogue sur les questions sociales entre les employeurs, les travailleurs et le gouvernement.</p> <p>Observation constante de la mise en œuvre, par la Banque mondiale, de la facilité mondiale pour l'environnement et, par l'entremise du cabinet de l'administrateur du Canada, promotion de la mise en œuvre de mécanismes appropriés d'évaluation environnementale et appui à la prise en compte systématique des questions de changement climatique dans l'élaboration des projets de la Banque mondiale; le Canada a été un ardent défenseur du projet de fonds pilote pour l'oxyde de carbone, qui doit ouvrir la voie à l'élaboration de permis échangeables d'émission d'oxyde de carbone dans le cadre du changement climatique.</p> <p>Poursuite de la promotion de pratiques exemplaires en matière de politique sociale auprès de la Banque mondiale et encouragements donnés à la Banque mondiale et au FMI pour qu'ils en suivent l'application.</p>

Objectifs stratégiques	Objectifs	Faits saillants des progrès réalisés
		<p>Avec les autres membres du G7, lancement de travaux sur un ensemble amélioré de mesures de réduction de la dette pour les pays pauvres lourdement endettés afin d'alléger un endettement insoutenable et de lutter contre la pauvreté.</p> <p>Observation suivie de la mise en œuvre des politiques environnementales de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD).</p>
Question clé : écologiser les opérations		
<p>Adopter des méthodes d'approvisionnement écologiques.</p>	<p>Réduire les déchets de 50 p. 100 d'ici l'an 2000, en évitant de mettre des objets au rebut par l'application des 3R (réduire, réutiliser et recycler).</p> <p>Examiner les études techniques sur l'efficacité énergétique des immeubles.</p> <p>Favoriser l'efficacité énergétique et la réduction des émissions de polluants atmosphériques pour les véhicules du Ministère, notamment avec l'utilisation de carburants de remplacement.</p>	<p>Le ministère des Finances Canada est locataire d'un immeuble « loué en vue d'un achat » par l'entremise de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Il a chargé un consultant d'étudier la consommation d'énergie et d'eau dans l'immeuble et de faire des recommandations pour réaliser des économies environnementales et financières. Le consultant terminera son rapport à l'automne 1999.</p> <p>Pour le Ministère, TPSGC a continué d'examiner le programme de recyclage dans l'immeuble pour voir s'il pouvait réduire encore davantage les rebuts et pour étudier le bien-fondé d'une vérification complète à cet égard.</p> <p>Pour faciliter l'achat de fournitures de bureau plus écologiques par les responsables de centres de responsabilité, les fonctionnaires du Ministère ont rencontré les marchands de l'immeuble pour favoriser la promotion de ces produits.</p> <p>La liste de tous les détaillants vendant du mélange essence-éthanol (E10) dans la Région de la capitale nationale a été affichée au babillard électronique du Ministère pour informer le personnel de la disponibilité de carburants de rechange.</p>

Objectifs stratégiques	Objectifs	Faits saillants des progrès réalisés
<p>Communiquer efficacement les initiatives écologiques du Ministère.</p>	<p>Sensibiliser davantage les employés au développement durable et signaler les moyens par lesquels le personnel et les parties de l'extérieur peuvent contribuer à l'écologisation des opérations par les mesures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • élaborer un plan de communications; • maintenir et accroître la sensibilisation et l'enthousiasme en publiant périodiquement des rapports d'étape sur les progrès et les succès, notamment en multipliant l'information environnementale diffusée sur le réseau intranet; • étudier la possibilité de coordonner certaines communications avec d'autres ministères. 	<p>Stratégie de communication</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Promotion des messages : Publication de la stratégie de développement durable du Ministère et de la réponse du gouvernement fédéral au 8^e rapport du Comité permanent de l'environnement et du développement durable, sur le site Internet du Ministère. Incorporation de messages sur le développement durable aux communiqués de presse, discours et publications ministérielles, le cas échéant. ◆ Leadership démontré : Promotion de l'accès par Internet aux documents imprimés et encouragements à l'utilisation d'Internet pour réduire les activités d'impression et de distribution. Recours accru du public à Internet et à une ligne 1 800 pour se renseigner sur le budget fédéral et d'autres annonces importantes, ainsi que pour faire connaître son avis. <p>Sensibilisation et enthousiasme</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Diffusion interne de l'information : Information des employés à l'aide d'une trousse disponible sur l'InfoSite interne. Maintien sur l'InfoSite d'un babillard dont une section est consacrée aux renseignements et aux initiatives de nature écologique. ◆ Sensibilisation hors du Ministère : Encouragements à l'utilisation d'Internet pour consulter les Canadiens et les Canadiennes et communiquer avec eux de manière économique, rapide et respectueuse de l'environnement. Promotion, dans les publications imprimées actuelles, de l'utilisation de papier recyclé et de l'accès par Internet. <p>Communications interministérielles</p> <p>Participation aux réunions de communications interministérielles afin d'examiner les mémoires au Cabinet portant sur le développement durable.</p>

Initiatives de réglementation

Objet de l'initiative législative ou réglementaire	Résultats attendus	Critères de mesure du rendement	Résultats obtenus
<p><i>Loi sur les mesures spéciales d'importation, Loi sur le Tribunal canadien du commerce extérieur</i> et règles et règlements connexes : <i>Loi modifiant la Loi sur les mesures spéciales d'importation et la Loi sur le Tribunal canadien du commerce extérieur</i> (L.C. 1999, ch. 12) – modifie la législation canadienne sur les droits antidumping et compensatoires après un examen parlementaire.</p>	<p>Permettra d'améliorer l'efficacité systémique et la transparence des systèmes de recours commerciaux du Canada tout en permettant d'assurer un bon équilibre par rapport aux besoins de l'industrie canadienne, conformément aux droits et obligations du Canada à l'échelle internationale.</p>		<p>Sanction royale reçue le 25 mars 1999; entrée en vigueur prévue à l'automne de 1999, sous réserve de l'élaboration des règles et règlements connexes.</p>
<p><i>Tarif des douanes</i> : contient un certain nombre de dispositions permettant au gouvernement de répondre en permanence aux besoins concurrentiels de l'industrie canadienne et de s'acquitter de droits et obligations du Canada conformément aux accords internationaux et aux ententes auxquels le Canada est partie.</p>	<p>Répondra, par le biais de règlements et d'ordonnances, aux besoins concurrentiels de l'industrie canadienne et fera valoir les droits et obligations du Canada en vertu des accords et ententes internationaux.</p>		<p>En 1998–1999, le Ministère a étudié diverses demandes d'allégement tarifaire sur des produits importés. Le gouvernement, principalement pour promouvoir la compétitivité des entreprises canadiennes, a approuvé 34 ordonnances.</p>
<p>Modifications techniques du <i>Tarif des douanes</i> (L.C.1997, ch. 36) : Le nouveau <i>Tarif des douanes</i> simplifié est entré en vigueur le 1^{er} janvier 1998. Le but de la simplification était d'assurer l'adaptation du <i>Tarif des douanes</i> et des règlements connexes face aux pressions concurrentielles vécues par l'industrie canadienne par suite de la libéralisation des échanges, notamment en Amérique du Nord, et de rendre le système tarifaire plus simple, transparent et prévisible. On ne prévoyait pas modifier à cette occasion la politique tarifaire.</p>	<p>Les modifications techniques permettront de s'assurer que l'esprit du <i>Tarif des douanes</i> simplifié est conforme à celui des mesures antérieures et de corriger des erreurs techniques mineures.</p>		<p>En 1998–1999, six ordonnances de modifications techniques ont été adoptées pour assurer la cohérence avec l'ancien Tarif, sur le plan de la politique, et corriger des erreurs techniques mineures découlant de la simplification du Tarif.</p>

Objet de l'initiative législative ou réglementaire	Résultats attendus	Critères de mesure du rendement	Résultats obtenus
<p>Le nouveau Tarif prévoit une disposition permettant d'apporter aux annexes les modifications techniques nécessaires par suite de l'exercice de simplification. Plus précisément, cette disposition temporaire tient compte du fait que le grand nombre de changements tarifaires découlant de la simplification pourrait avoir entraîné des changements de politique non intentionnels ou des erreurs techniques mineures. Cette disposition, qui expire le 31 décembre 2000, servira à corriger ces changements non intentionnels.</p>			
<p><i>Loi sur les banques</i> – projet de loi C-67 – et règlements connexes : nécessaires pour permettre aux banques étrangères de mener directement leurs activités au Canada par l'entremise d'une succursale de prêt ou à service complet.</p>	<p>Permettra aux banques étrangères d'établir directement des succursales au Canada, en plus de filiales.</p> <p>Contribuera à maintenir une saine présence des banques étrangères au Canada en rendant leurs opérations plus rentables.</p> <p>Réduira le fardeau réglementaire imposé aux banques étrangères qui ne souhaitent pas recueillir des dépôts de détail au Canada.</p>	<p>À démontrer par la mesure dans laquelle les banques étrangères se prévaudront du nouveau régime en établissant des succursales au Canada.</p>	<p>Entrée en vigueur le 28 juin 1999 des changements législatifs et des règlements connexes.</p> <p>Le Bureau du surintendant des institutions financières accepte les demandes de banques étrangères désireuses d'établir des succursales au Canada.</p>

Objet de l'initiative législative ou réglementaire	Résultats attendus	Critères de mesure du rendement	Résultats obtenus
<p><i>Loi sur les sociétés d'assurances – Projet de loi C-59 – Règlement sur la transformation de sociétés mutuelles (assurance-vie) et Règlement sur la propriété de sociétés transformées</i> – nécessaires pour mettre en place un nouveau régime de démutualisation permettant à toutes les mutuelles d'assurance-vie de régime fédéral de se transformer en sociétés par actions.</p>	<p>Donnera à toutes les mutuelles d'assurance-vie de régime fédéral la possibilité de se transformer en sociétés par actions et d'avoir ainsi un meilleur accès au marché des capitaux.</p>	<p>À démontrer par la mesure dans laquelle les mutuelles canadiennes d'assurance-vie, avec l'approbation des souscripteurs, choisiront de se transformer en sociétés par actions conformément au nouveau régime.</p>	<p>Entrée en vigueur le 12 mars 1999 du projet de loi et des règlements connexes de mise en place du régime.</p> <p>Quatre des plus grandes mutuelles d'assurance-vie au Canada ont indiqué leur intention de se démutualiser; deux l'ont déjà fait et les deux autres en sont à diverses étapes du processus.</p>
<p>Modifications du <i>Règlement sur le recyclage des produits de la criminalité</i> – changements nécessaires pour tenir compte de l'observation effective du Règlement dans les secteurs réglementés, de l'évolution des pratiques de blanchiment et des normes internationales en la matière.</p>	<p>Rationalisera les exigences de tenue de documents et d'identification des clients pour réduire le fardeau réglementaire et s'adapter aux changements technologiques touchant la prestation de services financiers.</p> <p>Étendra le champ d'application des mesures aux casinos.</p>	<p>À démontrer par la diminution des questions d'observation soulevées par l'industrie, sans compromettre l'objet de la réglementation.</p> <p>À démontrer par une plus grande conformité aux normes internationales en matière de blanchiment d'argent.</p>	<p>Entrée en vigueur le 16 octobre 1998 des modifications du Règlement.</p>
<p>Règlement pris pour l'application de la <i>Loi sur l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada</i> – Règlement concernant les placements et les activités de l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada (OIRPC), récemment créé.</p>	<p>Assujettira l'OIRPC à peu près aux mêmes règles en matière de placements que d'autres fonds de pensions de l'État et que les fonds de pensions privés assujettis à la <i>Loi sur les normes de prestation de pension</i>.</p>	<p>Approbation et mise en œuvre du Règlement.</p>	<p>Approbation du Règlement par décret du conseil en avril 1999.</p> <p>Premier rapport annuel publié par l'OIRPC en juin 1999.</p>

Objet de l'initiative législative ou réglementaire	Résultats attendus	Critères de mesure du rendement	Résultats obtenus
	<p>Spécifiera des informations et politiques supplémentaires que l'Office devra inclure dans son rapport annuel (c.-à-d. au-delà de ce qui est déjà exigé en vertu de la <i>Loi sur l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada</i>).</p> <p>Prévoira un accès des provinces limité aux fonds de l'Office aux taux du marché et veillera à ce que les placements de l'Office en actions canadiennes soient choisis passivement, de manière à refléter les indices généraux du marché.</p>		
<p><i>Règlement sur le Régime de pensions du Canada – Règlement spécifiant comment l'actuaire en chef doit calculer les taux « de régime permanent » du RPC dans les rapports actuariels triennaux.</i></p>	<p>Précisera la méthode que l'actuaire en chef devra utiliser pour calculer les taux de cotisation « de régime permanent » – ces taux orienteront les gouvernements fédéral et provinciaux dans la fixation des taux de cotisation au RPC et pourraient s'appliquer si les gouvernements ne parviennent pas à s'entendre à ce sujet.</p>		<p>Adoption du Règlement en décembre 1998.</p>

Objet de l'initiative législative ou réglementaire	Résultats attendus	Critères de mesure du rendement	Résultats obtenus
<p><i>Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces</i> et règlements pris pour l'application de la Loi.</p>	<p>Renouvellera le programme de péréquation.</p> <p>Améliorera la mesure des disparités financières entre les provinces.</p>	<p>Conclusion fructueuse de l'analyse technique et des consultations avec les provinces.</p> <p>Adoption de la loi renouvelant l'autorisation pour le programme de péréquation.</p> <p>Adoption du règlement régissant le programme.</p>	<p>Adoption de la loi modifiant la <i>Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces</i> et renouvelant la péréquation (voir la partie III, Réalisations, Péréquation).</p> <p>Adoption du nouveau règlement régissant le programme, prévue à l'automne 1999.</p>
<p><i>Loi sur la taxe d'accise – Règlement sur le remboursement fédéral pour livres (TPS/TVH) – Modifications désignant d'autres organismes admissibles au remboursement intégral de la TPS ou de la composante fédérale de la TVH sur certains livres et enregistrements sonores de livres. Les nouveaux bénéficiaires du remboursement sont les organismes ayant pour principal but de promouvoir l'alphabétisation.</i></p>	<p>Élargira l'appui du gouvernement fédéral à l'alphabétisation.</p>	<p>Élimine l'effet de la TPS sur les livres achetés par les organismes admissibles.</p>	<p>Publication en juillet 1998 du Règlement modifié.</p>
<p><i>Loi sur la taxe d'accise – Règlement sur les jeux de hasard (TPS) – Règles spéciales visant à codifier les remises nettes de TPS\TVH auxquelles sont assujetties les autorités provinciales des jeux. De plus, les règles ont été modifiées pour tenir compte de l'évolution de l'industrie des jeux et pour faire suite à des préoccupations précises de cette industrie et du gouvernement.</i></p>	<p>Rendra plus certaine et plus claire l'application de la TPS aux jeux de hasard et tiendra compte des changements dans l'industrie des jeux.</p>	<p>Plus de certitude et traitement plus approprié de l'industrie.</p>	<p>Publication en septembre 1998 du Règlement modifié.</p>

Objet de l'initiative législative ou réglementaire	Résultats attendus	Critères de mesure du rendement	Résultats obtenus
<p><i>Règlement de l'impôt sur le revenu</i> – Budget de 1994 – Des modifications du règlement concernant les titres détenus par des établissements financiers et concernant les abris fiscaux sont encore nécessaires.</p>	<p>Apportera les modifications nécessaires au <i>Règlement de l'impôt sur le revenu</i> de manière à mettre en œuvre les mesures budgétaires prévues.</p>		<p>Projet de règlement publié en 1994 pour les abris fiscaux et en 1995 pour les titres détenus par les institutions financières. En attente d'adoption.</p>
<p><i>Règlement de l'impôt sur le revenu</i> – Budget de 1995 – Modifications concernant la recherche scientifique et le développement expérimental, les exercices de certaines entreprises, le crédit d'impôt aux productions vidéo et cinématographiques canadiennes et les retenues à la source.</p>	<p>Apportera les modifications nécessaires au <i>Règlement de l'impôt sur le revenu</i> de manière à mettre en œuvre les mesures budgétaires prévues.</p>		<p>En cours. Projet de règlement publié en 1998 pour la recherche scientifique et le développement expérimental.</p>
<p><i>Règlement de l'impôt sur le revenu</i> – Exigences en matière de déclaration – Réorganisations de fonds communs de placement – Le paragraphe 230(3) du <i>Règlement de l'impôt sur le revenu</i> sera modifié de manière à ajouter une exception dans les cas où le remboursement, l'acquisition ou l'annulation survient dans le cours d'une réorganisation de fonds communs de placement en vertu du nouvel article 132.2 de la <i>Loi de l'impôt sur le revenu</i>.</p>	<p>Réduira le fardeau administratif d'une réorganisation de fonds communs de placement.</p>		<p>Modification du Règlement en cours.</p>

Objet de l'initiative législative ou réglementaire	Résultats attendus	Critères de mesure du rendement	Résultats obtenus
<p><i>Règlement de l'impôt sur le revenu – Impôt de succursale – Déduction pour placements – Sociétés de personnes – La partie XIV de la Loi de l'impôt sur le revenu prévoit un impôt supplémentaire pour les sociétés non résidentes qui exploitent une entreprise au Canada. Dans le calcul de son assiette fiscale en vertu de la partie XIV, une société peut déduire une somme (sa « déduction pour placements ») au titre de ses placements au Canada. La déduction pour placements, calculée en vertu de la partie VIII du Règlement de l'impôt sur le revenu, inclut certains des actifs liquides de la société. Le paragraphe 808(3) du Règlement a été modifié en 1993 de manière à établir clairement que seuls les actifs liquides qui sont attribuables aux profits d'entreprise canadienne d'une société ou qui sont utilisés ou détenus dans le cadre d'une entreprise canadienne sont inclus. Parallèlement, une modification du paragraphe 808(6) du Règlement est nécessaire concernant les sociétés qui exploitent une entreprise au Canada comme membres de sociétés de personnes.</i></p>	<p>Fera en sorte que le calcul de la déduction pour placements offerte aux sociétés non résidentes exploitant une entreprise au Canada dans le cadre d'une société de personnes soit conforme au calcul de ce montant pour les sociétés non résidentes exploitant directement (et non en partenariat) une entreprise au Canada.</p>		<p>Modification en cours, de même que les autres modifications nécessaires pour les succursales de banques étrangères.</p>

Objet de l'initiative législative ou réglementaire	Résultats attendus	Critères de mesure du rendement	Résultats obtenus
<p><i>Règlement de l'impôt sur le revenu</i> – Modifications touchant le lieu de résidence – Les modifications de la <i>Loi de l'impôt sur le revenu</i> adoptées en 1994 révisaient les règles fiscales applicables lorsque des contribuables, y compris des sociétés, deviennent résidents du Canada ou cessent de l'être. Ces contribuables peuvent faire certains choix; la partie XIII du Règlement prévoyait à quel moment et de quelle manière ces choix pouvaient être exercés. En vertu des règles révisées, les détails des choix sont prévus dans la loi elle-même. La partie XIII du Règlement est donc superflue et peut être abrogée.</p>	<p>Apportera des modifications corrélatives au <i>Règlement de l'impôt sur le revenu</i> qui sont nécessaires par suite de modifications apportées à la <i>Loi de l'impôt sur le revenu</i>.</p>		<p>Les modifications supplémentaires de la loi proposées à l'égard de la migration des contribuables ont amené à reporter ces modifications du Règlement; celui-ci sera modifié quand les changements proposés à la <i>Loi de l'impôt sur le revenu</i> auront été adoptés.</p>
<p><i>Règlement de l'impôt sur le revenu</i> – Numéros d'inscription d'abris fiscaux – Le 26 avril 1995, des projets de modification de la <i>Loi de l'impôt sur le revenu</i> ont été publiés, soit des projets modifiant l'article 237.1 et introduisant l'article 143.2. Les deux modifications concernent les abris fiscaux. Des modifications corrélatives du <i>Règlement de l'impôt sur le revenu</i> sont nécessaires pour définir les avantages visés par règlement aux fins des règles en matière d'inscription d'abris fiscaux qui sont prévues à l'article 237.1 de la Loi.</p>	<p>Apportera des modifications corrélatives au <i>Règlement de l'impôt sur le revenu</i> qui sont nécessaires par suite de modifications apportées à la <i>Loi de l'impôt sur le revenu</i>.</p>		<p>Modifications en attente d'autorisation finale.</p>
<p><i>Règlement de l'impôt sur le revenu</i> – Épargne-retraite – Des modifications techniques doivent être apportées aux parties LXXXIII et LXXXV concernant les régimes enregistrés de pensions. De plus, des modifications pourraient devoir être apportées à d'autres règlements se rapportant à l'épargne-retraite.</p>	<p>Affinera le fonctionnement des règles concernant les régimes enregistrés de pensions.</p>		<p>Adoption des modifications du Règlement mettant en œuvre les mesures des budgets de 1995, 1996 et 1997 en matière d'épargne-retraite.</p>

Objet de l'initiative législative ou réglementaire	Résultats attendus	Critères de mesure du rendement	Résultats obtenus
<p><i>Règlement de l'impôt sur le revenu</i> – Budget de 1996 – Des modifications concernant la déduction relative aux ressources, les sociétés à capital de risque de travailleurs, les actions accréditatives, la conservation de l'énergie et les régimes de revenu différé sont nécessaires.</p>	<p>Apportera les modifications nécessaires au <i>Règlement de l'impôt sur le revenu</i> de manière à mettre en œuvre les mesures relatives à l'impôt sur le revenu prévues dans le budget de 1996.</p>		<p>Adoption des modifications du Règlement touchant la déduction relative aux ressources, les sociétés à capital de risque de travailleurs, les actions accréditatives et les régimes de revenu différé.</p>
<p><i>Règlement de l'impôt sur le revenu</i> – Provisions des assureurs – Des modifications sont nécessaires pour mettre en œuvre les changements apportés aux règles en vertu desquelles sont calculées les provisions des assureurs, conformément à l'annonce faite par le ministre des Finances le 7 octobre 1996.</p>	<p>Permettra de mieux mesurer le revenu d'une compagnie d'assurance en remplaçant, pour les polices d'assurance émises après 1995, les règles actuelles en matière de provisions par des règles semblables à celles qui ont été adoptées aux fins réglementaires et comptables.</p> <p>Réduira le recours du système actuel à l'impôt sur le capital comme moyen de se procurer des recettes auprès des assureurs.</p>		<p>En attente d'adoption.</p>

Objet de l'initiative législative ou réglementaire	Résultats attendus	Critères de mesure du rendement	Résultats obtenus
<p><i>Loi de l'impôt sur le revenu – Règlement de l'impôt sur le revenu – Les polices à fonds réservé et la limite relative aux biens étrangers – Des modifications sont nécessaires pour mettre en œuvre les changements annoncés par le ministre des Finances le 19 décembre 1996 concernant le traitement fiscal de fiducies créées à l'égard du fonds réservé (qui sont réputées exister à l'égard de polices à fonds réservé aux fins de l'impôt), changements en vertu desquels ces fiducies seront assujetties à la limite de 20 p. 100 relative aux biens étrangers qui est prévue à la partie XI de la <i>Loi de l'impôt sur le revenu</i>.</i></p>	<p>Rendra le traitement fiscal de fiducies créées à l'égard du fonds réservé plus conforme au traitement fiscal de fiducies de fonds communs de placement.</p>		<p>Date d'entrée en vigueur retardée pour que les règles relatives aux biens étrangers commencent à s'appliquer aux fonds séparés après décembre 2000.</p>
<p><i>Loi de l'impôt sur le revenu – Règlement de l'impôt sur le revenu – Titres de créance à intérêts croissants – En 1993, le ministère des Finances Canada a distribué à diverses institutions financières un projet visant à modifier la manière dont les règles relatives aux intérêts courus s'appliquent aux titres de créance à taux d'intérêt croissants – Projet consistant à exclure les titres de créance à taux d'intérêt modérément croissants des dispositions habituelles en matière de rendement à l'échéance. Le 25 octobre 1996, le Ministère a confirmé qu'il entendait exécuter ce projet, qui exigera que des modifications soient apportées à la Loi, ainsi qu'à la partie LXX du Règlement.</i></p>	<p>Éliminera les difficultés en matière d'administration et de commercialisation que les émetteurs de tels titres de créance ont eues du fait qu'ils étaient obligés de déclarer des intérêts selon le rendement à l'échéance.</p>		<p>Modifications en cours.</p>

Objet de l'initiative législative ou réglementaire	Résultats attendus	Critères de mesure du rendement	Résultats obtenus
<p><i>Règlement de l'impôt sur le revenu – Sociétés d'État fédérales visées par règlement – L'article 7100 du Règlement énumère les sociétés d'État fédérales qui sont assujetties à l'impôt en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu. Cet article sera mis à jour de manière à supprimer de la liste toute société qui n'est plus une société d'État, et à y ajouter toutes les autres sociétés d'État qui, du fait qu'elles font concurrence à des sociétés imposables, devraient être assujetties à l'impôt.</i></p>	<p>Maintiendra le traitement comparable de sociétés d'État et de leurs concurrents, qui sont imposables.</p>		<p>Modifications en cours.</p>
<p><i>Règlement de l'impôt sur le revenu – Compagnies d'assurance multinationales – En septembre 1997, le ministre des Finances a annoncé des modifications du traitement fiscal des assureurs faisant affaire à la fois au Canada et à l'étranger. Le revenu d'un tel assureur n'est assujetti à l'impôt canadien que dans la mesure où il provient de la partie canadienne d'une entreprise d'assurance. Le mécanisme, appelé « fonds de placement canadien » (FPC), en vertu duquel est calculée la partie canadienne du revenu d'un assureur provenant d'une entreprise d'assurance, doit être modifié.</i></p>	<p>Permettra une meilleure approximation du revenu d'un assureur provenant de ses entreprises d'assurance canadiennes.</p> <p>Réduira le recours du système actuel à l'impôt sur le capital comme moyen de se procurer des recettes auprès des assureurs.</p>		<p>Modifications en attente d'autorisation finale.</p>
<p><i>Loi de l'impôt sur le revenu – Règlement de l'impôt sur le revenu – Prêts douteux – Des modifications sont nécessaires pour mettre en œuvre les changements que le ministre des Finances a annoncés le 14 novembre 1997 concernant le traitement fiscal de créances douteuses détenues par des établissements financiers et d'autres contribuables qui exploitent une entreprise consistant à prêter de l'argent.</i></p>	<p>Alignera le traitement fiscal des prêts douteux sur le traitement comptable de ces prêts.</p> <p>Réduira le fardeau d'observation à l'égard des prêts douteux et assurera aux contribuables un traitement plus équitable en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu.</p>		<p>Modifications adoptées.</p>

Objet de l'initiative législative ou réglementaire	Résultats attendus	Critères de mesure du rendement	Résultats obtenus
<p><i>Loi de l'impôt sur le revenu – Règlement de l'impôt sur le revenu –</i> Projet de loi C-28 – En décembre 1997, le gouvernement a déposé un projet de loi prévoyant des modifications de la <i>Loi de l'impôt sur le revenu</i> qui figuraient antérieurement dans le projet de loi C-69 ou qui avaient été annoncées dans le budget de 1997. Ces modifications de la Loi exigeront qu'un certain nombre de modifications corrélatives soient apportées au <i>Règlement de l'impôt sur le revenu</i>.</p>	<p>Apportera les modifications nécessaires à la <i>Loi de l'impôt sur le revenu</i> et au <i>Règlement de l'impôt sur le revenu</i> de manière à mettre en œuvre les modifications qui figuraient antérieurement dans le projet de loi C-69.</p> <p>Apportera les modifications nécessaires à la <i>Loi de l'impôt sur le revenu</i> et au <i>Règlement de l'impôt sur le revenu</i> de manière à mettre en œuvre les mesures relatives à l'impôt sur le revenu prévues dans le budget de 1997.</p>		<p>Sanction royale donnée au projet de loi C-28 le 18 juin 1998.</p> <p>Adoption des modifications du Règlement visant à mettre en œuvre les mesures des budgets de 1995, 1996 et 1997 en matière d'épargne-retraite, notamment par l'instauration du facteur d'équivalence rectifié (FER).</p>
<p><i>Loi de l'impôt sur le revenu – Règlement de l'impôt sur le revenu –</i> Budget de 1998 – Le 24 février 1998, le ministre des Finances a présenté le budget du gouvernement pour 1998. Le budget contient un certain nombre de mesures relatives à l'impôt sur le revenu qui peuvent exiger que des modifications soient apportées à la <i>Loi de l'impôt sur le revenu</i> ou au <i>Règlement de l'impôt sur le revenu</i>, ou aux deux.</p>	<p>Apportera les modifications nécessaires à la <i>Loi de l'impôt sur le revenu</i> et au <i>Règlement de l'impôt sur le revenu</i> de manière à mettre en œuvre les mesures relatives à l'impôt sur le revenu proposées dans le budget de 1998, le cas échéant.</p>		<p>Adoption, le 17 juin 1999, des mesures du budget de 1998 touchant la <i>Loi de l'impôt sur le revenu</i> (projet de loi C-72).</p> <p>Modifications en cours pour désigner les placements pouvant être détenus par des fiducies de régime enregistré d'épargne-études. Publication sous forme d'avant-projet en 1998.</p>

Objet de l'initiative législative ou réglementaire	Résultats attendus	Critères de mesure du rendement	Résultats obtenus
<p><i>Loi de l'impôt sur le revenu – Règlement de l'impôt sur le revenu – Autres – D'autres modifications de la Loi de l'impôt sur le revenu et du Règlement de l'impôt sur le revenu seront de temps à autre nécessaires pour régler des problèmes techniques, clarifier des incertitudes, mettre en œuvre des modifications de la politique fiscale (notamment des modifications annoncées par voie de communiqué), donner suite à des décisions des tribunaux, refléter des modifications législatives ou y donner suite (notamment pour ce qui est de modifications apportées par suite de révisions législatives), améliorer le libellé, améliorer l'organisation, réviser la numérotation et mettre en œuvre des ajustements pouvant survenir annuellement, par exemple des modifications de la liste de régions de sécheresse visées par règlement et des modifications des limites réglementaires relatives aux frais d'automobile.</i></p>			<p>Modifications du Règlement :</p> <p>pour ajouter plusieurs institutions à la liste des institutions financières désignées aux fins de l'impôt des grandes sociétés (partie I.3);</p> <p>des placements admissibles pour les régimes de revenu différé;</p> <p>pour étendre les cas permettant de choisir le traitement des gains en capital à l'égard de titres canadiens;</p> <p>pour mettre en œuvre des changements techniques liés au régime fiscal des sociétés de capital de risque, notamment les sociétés de capital de risque de travailleurs.</p> <p>Modifications en cours pour ajouter des bourses étrangères à la liste des bourses de valeurs prescrites, comme annoncé précédemment, et mettre à jour le Règlement en fonction des changements récents de la loi.</p>

Partie V : Rendement financier

Vue d'ensemble du rendement financier

La partie V présente le résumé du rendement financier du ministère des Finances Canada, dont il est fait état en regard de trois champs de programme et de huit secteurs d'activité distincts, conformément à la Structure de planification, de rapport et de responsabilisation.

Les tableaux intégrés à cette section illustrent la comparaison entre les dépenses prévues, les autorisations totales et les dépenses réelles. La colonne des dépenses prévues indique le montant inscrit dans le rapport sur les plans et les priorités du ministère pour 1998–1999 et elle indique les dépenses prévues au début de l'exercice. Les autorisations totales comprennent le montant inscrit au Budget principal des dépenses, aux budgets supplémentaires des dépenses et aux autres budgets des dépenses approuvés par le Parlement, afin de tenir compte de l'évolution des priorités et d'événements imprévus. La colonne des dépenses réelles indique les sommes qui ont véritablement été dépensées.

Les tableaux ci-après sont inclus dans la partie V.

Tableau financier 1 : Sommaire de crédits approuvés

Tableau financier 2 : Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

Tableau financier 3 : Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

Tableau financier 5 : Besoins en ressources par organisation et secteur d'activité

Tableau financier 6 : Recettes disponibles

Tableau financier 7 : Recettes non disponibles

Tableau financier 8 : Paiements législatifs

Tableau financier 9 : Paiements de transfert

Tableau financier 13 : Prêts, investissements et avances

Tableau financier 15 : Passif éventuel

Tableau financier 1 : Sommaire des crédits approuvés

Autorisations pour 1998–1999

Besoins financiers par autorisation (en millions de dollars)

Crédit	Dépenses prévues 1998–1999	Autorisations totales 1998–1999	Dépenses réelles 1998–1999	
Programme des politiques économique, sociale et financière				
1	Dépenses du Programme	70,8	77,1	66,3
5	Subventions et contributions	281,2	281,2	268,6
(L)	Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire	–	2 500,0	2 500,0
(L)	Ministre des Finances – Traitement et allocation pour automobile ¹	0,0	0,0	0,0
(L)	Paiements à l'Association internationale de développement	267,0	267,0	267,0
(L)	Paiement à la Facilité d'ajustement structurel renforcée du Fonds monétaire international	50,2	296,3	98,8
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	8,7	9,1	9,1
(L)	Achat de la monnaie canadienne	38,0	59,7	59,7
(L)	Paiements d'éléments de passif virés précédemment aux recettes	–	1,1	1,1
(L)	Remboursements de montants portés aux recettes d'exercices antérieurs ²	–	0,0	0,0
(L)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de la Couronne ³	–	0,0	–
(L)	Redressement aux comptes du Canada	–	53,7	53,7
(L)	Paiements aux déposants de la Banque Commerciale du Canada, de la Compagnie de placements hypothécaires CCB et de la Norbanque conformément à la <i>Loi sur l'indemnité aux déposants de certaines institutions financières</i>	–	69,0	0,4
Total du budgétaire		716,0	3 614,3	3 324,8
L10	Délivrance de billets à vue à l'Association internationale de développement	–	195,2	195,2
(L)	Paiements à la Banque européenne pour la reconstruction et le développement	9,1	7,0	7,0
(L)	Émission de prêts à la Facilité d'ajustement structurel renforcée du Fonds monétaire international	119,0	298,1	50,9
(L)	Avances pour emprunts ou achats d'actions privilégiées à Petro-Canada Limitée, en vertu de la <i>Loi sur la Société Petro-Canada Limitée</i>	–	27,2	–
(L)	Souscriptions d'actions ordinaires de Petro-Canada Limitée en vertu de la <i>Loi sur la Société Petro-Canada Limitée</i>	–	1 573,6	–
L25	Paiements concernant la capitalisation du Canada dans le projet Hibernia	12,0	12,0	11,7
L11a	Délivrance d'un billet à vue à la Banque européenne pour la reconstruction et le développement	–	7,3	–

(en milliers de dollars)

¹ Dépenses prévues : 48 645 \$; Autorisations totales : 49 978 \$; Dépenses réelles : 49 978 \$² Autorisations totales : 25 300 \$; Dépenses réelles : 25 300 \$³ Autorisations totales: 28 886 \$

Tableau financier 1 : Sommaire des crédits approuvés (suite)

Autorisations pour 1998–1999

Besoins financiers par autorisation (en millions de dollars)

Crédit	Dépenses prévues 1998–1999	Autorisations totales 1998–1999	Dépenses réelles 1998–1999
L11b Paiement à la Banque européenne pour la reconstruction et le développement	–	9,1	–
(L) Aide financière à la Banque de Thaïlande	–	598,4	598,4
(L) Paiement à la Banque Commerciale du Canada conformément à la <i>Loi sur l'aide financière à la Banque Commerciale du Canada</i>	–	2,0	–
Total du non-budgétaire	140,1	2 729,8	863,1
Total du Programme	856,0	6 344,1	4 187,9
Programme du service de la dette publique			
(L) Frais d'intérêt et autres coûts	43 500,0	44 831,7	44 831,7
Total du Programme	43 500,0	44 831,7	44 831,7
Programme fédéral de transferts aux provinces			
15 Paiements de transfert aux gouvernements territoriaux	1 134,0	1 339,0	1 324,7
20 Subvention à la province de Terre-Neuve et du Labrador	40,0	40,0	40,0
(L) Subvention législatives	30,0	29,9	29,9
(L) Péréquation fiscale	8 482,0	10 766,4	10 766,4
(L) Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux*	12 500,0	12 733,6	12 733,6
(L) Recouvrement ayant trait aux allocations aux jeunes	(494,0)	(476,5)	(476,5)
(L) Paiements de remplacement au titre des programmes permanents	(2 241,0)	(2 149,7)	(2 149,7)
(L) Transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique	–	3,3	3,3
Total du Programme	19 451,0	22 285,9	22 271,7
Total du Ministère	63 807,0	73 461,7	71 291,3

Les autorisations totales correspondent à la somme des budgets des dépenses principal et supplémentaires et des autres autorisations.

* Les montants indiqués correspondent aux contributions en espèces autorisées en vertu de la partie V de la *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces*. Les chiffres ci-dessous indiquent la contribution fédérale totale au titre du Transfert canadien en matière de santé et de programme sociaux (TCSPS), y compris la portion des transferts versés sous forme de points d'impôt.

Total des transferts en espèces :	12,7 milliards de dollars
Plus transferts de points d'impôt :	<u>13,5 milliards de dollars</u>
Total :	26,2 milliards de dollars

Tableau financier 2 : Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

Dépenses prévues par rapport aux dépenses réelles par secteur d'activité (en millions de dollars)

Secteur d'activité	ETP	Coûts de fonctionnement ¹	Subventions, contributions et autres paiements de transfert	Paiements législatifs	Prêts, dotations en capital et avances	Dépenses brutes totales	Moins Recettes disponibles *	Dépenses nettes totales
Politiques et conseils	491	48,0				48,0	0,7	47,3
<i>(Autorisations totales)</i>	476	51,7				51,7	0,7	51,0
(Réelles)	423	47,6				47,6	0,6	47,0
Organismes financiers internationaux			281,2	445,3		726,5		726,5
<i>(Autorisations totales)</i>			281,2	1 466,6	211,5	1 959,4		1 959,4
(Réelles)			268,6	1 022,0	195,2	1 485,8		1 485,8
Monnaie canadienne				38,0		38,0		38,0
<i>(Autorisations totales)</i>				59,7		59,7		59,7
(Réelles)				59,7		59,7		59,7
Administration générale²	215	37,2				37,2	4,9	32,3
<i>(Autorisations totales)</i>	217	40,6				40,6	5,3	35,2
(Réelles)	213	34,1				34,1	5,7	28,5
Projets spéciaux					12,0	12,0		12,0
<i>(Autorisations totales)</i>				4 225,6	12,0	4 237,6		4 237,6
(Réelles)				2 554,2	11,7	2 565,8		2 565,8
Frais d'intérêt et autres coûts				43 359,0		43 359,0		43 359,0
<i>(Autorisations totales)</i>				44 694,3		44 694,3		44 694,3
(Réelles)				44 694,3		44 694,3		44 694,3
Placements Épargne Canada				141,0		141,0		141,0
<i>(Autorisations totales)</i>				137,4		137,4		137,4
(Réelles)				137,4		137,4		137,4
Paiements fédéraux de transfert aux provinces (composante en espèces)			1 174,0	18 277,0		19 451,0		19 451,0
<i>(Autorisations totales)</i>			1 379,0	20 906,9		22 285,9		22 285,9
(Réelles)			1 364,7	20 906,9		22 271,7		22 271,7
Total	706	85,2	1 455,2	62 260,3	12,0	63 812,7	5,6	63 807,0
<i>(Autorisations totales)</i>	693	92,3	1 660,2	71 490,5	223,5	73 466,5	6,0	73 460,5
(Réelles)	636	81,7	1 633,4	69 374,4	206,8	71 296,4	6,3	71 290,1³
Autres recettes et dépenses								
Autres recettes non disponibles **								(99,0)
<i>(Autorisations totales)</i>								
(Réelles)								(4 174,0)⁴
Coût des services offerts par d'autres ministères								9,0
<i>(Autorisations totales)</i>								
(Réelles)								9,2
Coût net du programme								63 717,1
<i>(Autorisations totales)</i>								73 460,5
(Réelles)								67 125,3

Nota : Les chiffres en caractères ordinaires correspondent aux dépenses/recettes prévues en 1998–1999.

Les chiffres en italiques correspondent aux autorisations totales pour 1998–1999 (budgets des dépenses principal et supplémentaires et autres autorisations).

Les chiffres en caractères gras correspondent aux dépenses/recettes réelles en 1998–1999.

Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre au total indiqué.

* Auparavant appelées « Recettes à valoir sur le crédit »

** Auparavant appelées « Recettes à valoir sur le Trésor »

¹ Incluent les cotisations aux régimes d'avantages sociaux des employés et le traitement et allocation pour automobile du ministre.

² Les autorisations totales et les dépenses réelles de l'administration générale excluent un montant de 1,2 million de dollars pour des dépenses législatives.

³ Les dépenses réelles s'élevaient à environ 7,4 milliards de dollars de plus que prévu. Cette situation s'explique principalement par des paiements de transfert qui dépassaient le total prévu de 2,8 milliards de dollars, un paiement de 2,5 milliards de dollars versé à la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, des frais d'intérêts plus élevés pour la dette publique qui s'élevaient à 1,3 milliard de dollars et à des coûts de 0,8 milliard de dollars plus élevés que prévu pour les institutions financières internationales.

⁴ Les recettes proviennent des profits de la Banque du Canada et du fonds des changes, des produits des ventes des pièces de monnaie canadienne et de divers autres postes.

Tableau financier 3 : Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

Dépenses prévues par rapport aux dépenses réelles par secteur d'activité (en millions de dollars)

Secteurs d'activité	Dépenses réelles 1996-1997	Dépenses réelles 1997-1998	Dépenses prévues 1998-1999	Total des autorisations 1998-1999	Dépenses réelles 1998-1999
Politiques et conseils	33,6	40,1	47,3	51,0	47,0
Organismes financiers internationaux	937,3	836,3	726,5	1 959,4	1 485,8
Monnaie canadienne	69,8	29,8	38,0	59,7	59,7
Administration générale	24,2	24,9	32,3	35,2 ¹	28,5²
Projets spéciaux	1 015,5	53,9	12,0	4 237,6	2 565,8
Frais d'intérêt et autres coûts	45 157,0	43 844,1	43 359,0	44 694,3	44 694,3
Placements Épargne Canada	26,8	126,6	141,0	137,4	137,4
Paiements fédéraux de transfert aux provinces (composante en espèces)	22 408,8	19 731,7	19 451,0	22 285,9	22 271,7
Total	69 673,0	64 687,4	63 807,0	73 460,5	71 290,1

Les autorisations totales correspondent à la somme des budgets des dépenses principal et supplémentaires et des autres autorisations.

- ¹ Les autorisations totales excluent 1,2 million de dollars pour des dépenses législatives, essentiellement pour le paiement d'éléments de passif virés aux recettes qui sont inscrits dans les Comptes publics, totalisant 36,4 millions de dollars pour ce secteur d'activité.
- ² Les dépenses réelles excluent 1,2 million de dollars pour des dépenses législatives, essentiellement pour le paiement d'éléments de passif virés aux recettes qui sont inscrits dans les Comptes publics, totalisant 29,7 millions de dollars pour ce secteur d'activité.

Tableau financier 4 : Concordance entre l'ancienne et la nouvelle structure

Le Tableau 4 ne s'applique pas au ministère des Finances Canada.

Tableau financier 5 : Besoins en ressources par organisation et secteur d'activité

Comparaison des dépenses prévues de 1998–1999 et des autorisations totales aux dépenses réelles par organisation et secteur d'activité (en millions de dollars)

Organisation	Secteurs d'activité							TOTAL	
	Politiques et conseils	Organismes financiers internationaux	Monnaie canadienne	Administration générale	Projets spéciaux	Frais d'intérêt et autres coûts	Placements Épargne Canada		Paiements fédéraux de transfert aux provinces
Politiques économique et fiscale	7,1				12,0				19,1
<i>(Autorisations totales)</i>	7,4				4 237,6				4 245,1
(Réelles)	6,7				2 565,8				2 572,5
Finances et commerce internationaux	8,5	726,5							735,0
<i>(Autorisations totales)</i>	10,9	1 959,4							1 970,3
(Réelles)	10,0	1 485,8							1 495,8
Politique de l'impôt	13,9								13,9
<i>(Autorisations totales)</i>	14,3								14,3
(Réelles)	13,4								13,4
Politique du secteur financier	8,0		38,0			43 359,0			43 405,0
<i>(Autorisations totales)</i>	8,2		59,7			44 694,3			44 762,1
(Réelles)	8,6		59,7			44 694,3			44 762,5
Relations fédérales-provinciales et politique sociale								19 451,0	19 456,4
<i>(Autorisations totales)</i>	5,4							22 285,9	22 291,6
(Réelles)	4,7							22 271,7	22 276,4
Développement économique et finances intégrées									4,4
<i>(Autorisations totales)</i>	4,4								4,6
(Réelles)	3,6								3,6
Consultations et communications				15,7					15,7
<i>(Autorisations totales)</i>				15,7					15,7
(Réelles)				6,1					6,1
Direction juridique				1,5					1,5
<i>(Autorisations totales)</i>				1,5					1,5
(Réelles)				1,4					1,4
Gestion¹				4,1					4,1
<i>(Autorisations totales)</i>				4,3					4,3
(Réelles)				5,0					5,0
Services ministériels				11,0					11,0
<i>(Autorisations totales)</i>				13,7					13,7
(Réelles)				16,0					16,0
Placements Épargne Canada							141,0		141,0
<i>(Autorisations totales)</i>							137,4		137,4
(Réelles)							137,4		137,4
TOTAL	47,3	726,5	38,0	32,3	12,0	43 359,0	141,0	19 451,0	63 807,0
<i>(Autorisations totales)</i>	51,0	1 959,4	59,7	35,2 ²	4 237,6	44 694,3	137,4	22 285,9	73 460,5
(Réelles)	47,0	1 485,8	59,7	28,5³	2 565,8	44 694,3	137,4	22 271,7	71 290,1
% du TOTAL	0,1 %	2,1 %	0,1 %	0,0 %	3,6%	62,7%	0,2 %	31,2 %	

Nota : Les chiffres en caractères ordinaires correspondent aux dépenses/recettes prévues en 1998–1999.

Les chiffres en italiques correspondent aux autorisations totales pour 1998–1999 (budgets des dépenses principal et supplémentaires et autres autorisations).

Les chiffres en caractères gras correspondent aux dépenses/recettes réelles en 1998–1999.

Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre au total indiqué.

¹ Les postes responsables pour « Gestion » comprennent les cabinets du ministre, du secrétaire d'État, du sous-ministre et des sous-ministres délégués.

² Les autorisations totales excluent 1,2 million de dollars pour des dépenses législatives, essentiellement pour le paiement d'éléments de passif virés aux recettes qui sont inscrits dans les Comptes publics, totalisant 36,4 millions de dollars pour ce secteur d'activité.

³ Les dépenses réelles excluent 1,2 million de dollars pour des dépenses législatives, essentiellement pour le paiement d'éléments de passif virés aux recettes qui sont inscrits dans les Comptes publics, totalisant 29,7 millions de dollars pour ce secteur d'activité.

Tableau financier 6 : Recettes disponibles

Recettes disponibles par secteur d'activité (en millions de dollars)

Secteur d'activité	Réelles	Réelles	Recettes	Autorisations	Réelles
	1996-1997	1997-1998	prévues 1998-1999	totales 1998-1999	1998-1999
Administration générale	5,1	6,9	4,9	5,3	5,7
Politiques et conseils	–	0,6	0,7	0,7	0,6
Total des recettes disponibles *	5,1	7,5	5,6	6,0	6,3

Les autorisations totales correspondent à la somme des budgets des dépenses principal et supplémentaires et des autres autorisations.

* Auparavant appelées « Recettes à valoir sur le crédit ».

Tableau financier 7 : Recettes non disponibles

Recettes non disponibles par programme¹ (en millions de dollars)

Programme	Réelles	Réelles	Recettes	Autorisations	Réelles
	1996-1997	1997-1998	prévues 1998-1999	totales 1998-1999	1998-1999
Programme des politiques économique, sociale et financière ²	3 726,4	3 694,0	–	–	4 169,0
Programme du service de la dette publique	1,9	3,0	–	–	5,0
Total des recettes non disponibles *	3 728,3	3 697,0	–	–	4 174,0

Les autorisations totales correspondent à la somme des budgets des dépenses principal et supplémentaires et des autres autorisations.

* Auparavant appelées « Recettes à valoir sur le Trésor ».

¹ Ce tableau fait état des recettes par programme plutôt que par secteur d'activité étant donné que la plupart des recettes ministérielles ne sont pas attribuables spécifiquement aux secteurs d'activité.

² Inclut les produits des ventes du secteur d'activité Monnaie canadienne.

Tableau financier 8 : Paiements législatifs

Paiements législatifs par secteur d'activité (en millions de dollars)

Secteurs d'activité	Réelles 1996-1997	Réelles 1997-1998	Dépenses prévues 1998-1999	Autorisations totales 1998-1999	Réelles 1998-1999
Budgétaire					
Politiques et conseils	3,7	4,2	6,5	6,9	6,5
Organismes financiers internationaux	233,1	221,5	317,2	563,3	365,8
Monnaie canadienne	69,8	29,8	38,0	59,7	59,7
Administration générale	2,0	1,6	2,2	2,3	2,7
Projets spéciaux	961,7	1,0	–	2 622,7	2 554,2
Frais d'intérêt et autres coûts	45 157,0	43 844,1	43 359,0	44 694,3	44 694,3
Placements Épargne Canada	26,8	126,6	141,0	137,4	137,4
Paiements fédéraux de transfert aux provinces (composante en espèces)	21 237,2	18 559,6	18 277,0	20 906,9	20 906,9
Total budgétaire	67 691,3	62 788,4	62 140,9	68 993,5	68 727,5
Non-budgétaire					
Organismes financiers internationaux	144,7	162,2	128,1	903,4	656,2
Projets spéciaux	–	–	–	1 602,9	–
Total non-budgétaire	144,7	162,2	128,1	2 506,3	656,2
Total des paiements législatifs	67 836,0	62 950,6	62 269,0	71 499,8	69 383,7

Les autorisations totales correspondent à la somme des budgets des dépenses principal et supplémentaires et des autres autorisations.

Tableau financier 9 : Paiements de transfert

Paiements de transfert par secteur d'activité (en millions de dollars)

Secteurs d'activité	Réelles 1996-1997	Réelles 1997-1998	Dépenses prévues 1998-1999	Autorisations totales 1998-1999	Réelles 1998-1999
Subventions					
Organismes financiers internationaux	333,6	208,0	110,2	281,2	268,6
Paiements fédéraux de transfert aux provinces (composante en espèces)	50,0	40,0	40,0	40,0	40,0
Total des subventions	383,6	248,0	150,2	321,2	308,6
Contributions					
Organismes financiers internationaux	–	–	171,0	–	–
Total des contributions	–	–	171,0	–	–
Autres paiements de transfert					
Organismes financiers internationaux	233,1	221,5	317,2	563,3	365,8
Projets spéciaux	961,0	–	–	2 500,0	2 500,0
Paiements fédéraux de transfert aux provinces (composante en espèces)	22 358,8	19 691,7	19 411,0	22 245,9	22 231,7
Total des autres paiements de transfert	23 552,9	19 913,2	19 728,2	25 309,2	25 097,5
Total des paiements de transfert¹	23 936,5	20 161,2	20 049,4	25 630,4	25 406,1

Les autorisations totales correspondent à la somme des budgets des dépenses principal et supplémentaires et des autres autorisations.

¹ Dans le tableau 2, les paiements de transfert sont subdivisés entre la colonne 3 (Subventions, contributions et autres paiements de transfert) et la colonne 4 (Paiements législatifs).

Tableau financier 10 : Dépenses en immobilisations par secteur d'activité

Le tableau 10 ne s'applique pas au ministère des Finances Canada.

Tableau financier 11 : Projets d'immobilisations par secteur d'activité

Le tableau 11 ne s'applique pas au ministère des Finances Canada.

Tableau financier 12 : État des grands projets de l'État

Le tableau 12 ne s'applique pas au ministère des Finances Canada.

Tableau financier 13 : Prêts, investissements et avances

Prêts, investissements et avances par secteur d'activité (en millions de dollars)

Secteurs d'activité	Réelles	Réelles	Dépenses	Autorisations	Réelles
	1996-1997	1997-1998	prévues 1998-1999	totales 1998-1999	1998-1999
Organismes financiers internationaux	225,9	195,2	–	211,5	195,2
Projets spéciaux	53,8	52,9	12,0	12,0	11,7
Total	279,7	248,1	12,0	223,5	206,9

Les autorisations totales correspondent à la somme des budgets des dépenses principal et supplémentaires et des autres autorisations.

Tableau financier 14 : Sommaires financiers concernant le fonds renouvelable

Le tableau 14 ne s'applique pas au ministère des Finances Canada.

Tableau financier 15 : Passif éventuel

Passif éventuel (en millions de dollars)

Liste des éléments de passif éventuel	Montant des éléments de passif éventuel		
	31 mars 1997	31 mars 1998	Montant courant au 31 mars 1999
Thomas C. Assaly et Norbanque	20,0	–	–
Gouvernement du Québec	127,0	127,0	127,0
Ainsworth Lumber	45,0	10,0	10,0
Garanties d'emprunts consenties à MICC et GEMICO	49,2	45,4 ¹	147,5
Garanties d'emprunts consenties à des organisations internationales	7 437,4	8 102,8	8 610,1
Facilité de crédit de la BIS pour un prêt garanti au Brésil	–	–	235,7
Total	7 678,6	8 285,2	9 130,3

Les autorisations totales correspondent à la somme des budgets des dépenses principal et supplémentaires et des autres autorisations.

¹ Le montant des éléments de passif éventuel inscrit dans le Rapport ministériel sur le rendement de 1997-1998 a été sous-évalué. On aurait dû indiquer 97,4 millions de dollars.

Tableau financier 16 : Politiques spéciales sur les voyages

Le tableau 16 ne s'applique pas au ministère des Finances Canada.

Partie VI : Autres renseignements

Personnes-ressources et sites Web

Page d'accueil : www.fin.gc.ca

Messages électroniques adressés :

au ministre des Finances, l'honorable Paul Martin, c.p., député : pmartin@fin.gc.ca

au secrétaire d'État (Institutions financières internationales),
l'honorable Jim Peterson, c.p., député : jpeterson@fin.gc.ca

Commentaires ou questions sur le contenu du site Web du
ministère des Finances Canada :

Direction des consultations et communications
Ministère des Finances Canada
140, rue O'Connor, Ottawa (Ontario) Canada
K1A 0G5
(613) 992-1573
constcomm@fin.gc.ca

Publications du ministère des Finances Canada :

Centre de distribution
Ministère des Finances Canada
140, rue O'Connor, Ottawa (Ontario) Canada
K1A 0G5
(613) 995-2855
Télécopieur : (613) 996-0518

Lois pertinentes au ministère des Finances Canada

<i>Loi de la Subvention à la Province de l'Île-du-Prince-Édouard, 1912</i>	(S.C. 1912, ch. 42; 1926-27, ch. 76)
<i>Loi de mise en œuvre de l'Accord de libre-échange Canada-États-Unis, partie II</i>	(S.C. 1988, ch. 65)
<i>Loi de mise en œuvre de l'accord atlantique Canada-Terre-Neuve</i>	(S.C. 1987, ch. 3)
<i>Loi de 1964–1965 sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces</i>	(1964-65, ch. 26)
<i>Loi relative au supplément d'aide financière à Terre-Neuve</i>	(L.R.C. 1985, ch. N-23)
<i>Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes</i>	(L.R.C. 1985, ch. B-7)
<i>Loi sur l'accord Canada-Nouvelle-Écosse sur les hydrocarbures extracôtiers, parties IV et V</i>	(1988, ch. 28)
<i>Loi sur l'accord portant création de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement</i>	(1991, ch. 12, non officiel E-13.5)
<i>Loi sur l'Association canadienne des paiements</i>	(L.R.C. 1985, ch. C-21)
<i>Loi de l'impôt sur le revenu</i>	[L.R.C. 1985, ch. 1 (5 ^e suppl.)]
<i>Loi sur l'intérêt</i>	(L.R.C. 1985, ch. I-15)
<i>Loi sur l'interprétation des conventions en matière d'impôts sur le revenu</i>	(L.R.C. 1985, ch. I-4)
<i>Loi sur l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada</i>	(L.R.C. 1997, ch. 40)
<i>Loi sur la Banque du Canada</i>	(L.R.C. 1985, ch. B-2)
<i>Loi sur la compensation et le règlement des paiements</i>	(S.C. 1996, ch. 6)
<i>Loi sur la compétence extracôtière du Canada pour les douanes et l'accise</i>	(L.R.C. 1985, ch. C-53)
<i>Loi sur la gestion des finances publiques (responsabilité partagée avec le président du Conseil du Trésor)</i>	(L.R.C. 1985, ch. F-11)
<i>Loi sur la monnaie</i>	(L.R.C. 1985, ch. C-52)
<i>Loi sur la participation publique au capital d'Air Canada</i>	(L.R. 1985, ch. 35, 4 ^e suppl.)
<i>Loi sur la pension spéciale du service diplomatique</i>	(L.R.C. 1985, ch. D-2)

<i>Loi sur la prise en charge des prestations de la Commission de secours d'Halifax</i>	(S.C. 1974-75-76, ch. 88)
<i>Loi sur la réorganisation de la Corporation de développement du Canada</i>	(1985, ch. 49)
<i>Loi sur la saisie-arrêt et la distraction de pensions</i> (ayant trait aux pensions des parlementaires)	(L.R.C. 1985, ch. G-2)
<i>Loi sur la société d'assurance-dépôts du Canada</i>	(L.R.C. 1985, ch. C-3)
<i>Loi sur la Société Petro-Canada Limitée</i>	(L.R. ch. P-11)
<i>Loi sur la taxe d'accise</i>	(L.R.C. 1985, ch. E-15)
<i>Loi sur la taxe d'exportation du pétrole</i>	(S.C. 1973-74-75, ch. 53)
<i>Loi sur le Bureau du surintendant des institutions financières</i>	[L.R.C. 1985, ch. 18 (3 ^e suppl.), partie I, non officiel F-11.3 (partie I)]
<i>Loi sur le compte de service et de réduction de la dette</i>	(1992, ch. 18, non officiel D-0.5)
<i>Loi sur le recyclage des produits de la criminalité</i>	(S.C. 1991, ch. 26)
<i>Loi sur le Régime de pensions du Canada</i> (ss. 109 à 113 et 115)	(L.R.C. 1985, ch. C-8)
<i>Loi sur le Tarif des douanes</i>	(L.R.C. 1985, ch. C-54)
<i>Loi sur le Tribunal canadien du commerce extérieur</i>	[L.R.C. 1985, ch. 47 (4 ^e suppl.) non officiel C-18.3]
<i>Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé</i>	(L.R.C. 1985, ch. F-8)
<i>Loi sur les associations coopératives de crédit</i>	(L.R.C. 1991, ch. 48, non officiel C-41.01)
<i>Loi sur les banques</i>	(1991, ch. 46, non officiel B-1.01)
<i>Loi sur les lettres de change</i> (à l'exception de la partie IV)	(L.R.C. 1985, ch. B-4)
<i>Loi sur les liquidations et les restructurations</i>	(L.R. 1985, ch. W-11)
<i>Loi sur les mesures spéciales d'importation</i>	(L.R.C. 1985, ch. S-15)
<i>Loi sur les normes de prestation de pension</i>	(L.R.C. 1985, ch. P-7)
<i>Loi sur les paiements de péréquation supplémentaires</i> (1982–1987)	(S.C. 1985, ch. 29)
<i>Loi sur les sociétés d'assurances</i>	(1991, ch. 47, non officiel I-11.8)
<i>Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt</i>	(1991, ch. 45, non officiel T-19.8)

Liste des rapports exigés par la loi et des rapports ministériels

Budget fédéral du Canada

Dépenses fiscales du gouvernement du Canada

L'économie en bref – publication trimestrielle

Mise à jour économique et financière

Rapport financier annuel du gouvernement du Canada et tableaux de référence financiers

Rapport sur les opérations en vertu de la *Loi sur les accords de Bretton Woods et les accords connexes*

Rapport sur les opérations en vertu de la *Loi sur la Banque européenne pour la reconstruction et le développement*

Revue financière internationale

Revue financière provinciale

Revue financière – publication mensuelle

Stratégie de gestion de la dette

Titres du gouvernement du Canada – trimestriel

Ces rapports sont disponibles sur le site Web du Ministère :

www.fin.gc.ca/access/pubsf.html